

ARTPRICE.COM
Société Anonyme au capital de 6 395 715 euros
Siège social : Domaine de la Source 69270 Saint Romain au Mont d'Or
411 309 198 RCS LYON

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2009

SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	3
1) RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2009	3
2) ACTIVITES, EVENEMENTS ET PERSPECTIVE D'AVENIR.....	4
2.1) Evénements importants survenus durant le premier semestre 2009.....	4
2.2) Evénements importants intervenus depuis le 30 juin 2009 et perspective d'avenir.....	8
3) ANALYSE DES RISQUES ET LITIGES :	10
3.1) Litiges :	10
3.2) Risques :	11
4) INFORMATIONS DIVERSES :	30
4.1) Principales transactions avec les parties liées :	30
4.2) Vie sociale	31
COMPTES CONSOLIDES CONDENSES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2009	32
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	54
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2009	55

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1) RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2009

Le groupe est constitué de 2 filiales, ARTPRICE USA et LSJE, toutes détenues en totalité par la société consolidante, Artprice.com.

Résultats du premier semestre 2009 :

➤ Chiffres clés du premier semestre 2009

Chiffre d'affaires en En Keuros	1er Semestre 2009	1er Semestre 2008	Variation en %
Internet	1 767	2 466	-28
Indices et autres prestations	212	161	32
Télématique	1	9	-89
Edition	5	12	-58
Total	1 985	2 648	-25

Le résultat net au 30 juin 2009 est de -155 KE contre 330 KE au 30 juin 2008.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2009 est en baisse exceptionnelle de 25 %, le facteur principal est la perte de Chiffre d'Affaires de la quasi intégralité du mois de juin 2009 suite à l'attaque DDOS dont Artprice a été la cible.

Pour information, la période du 01 juillet 2009 au 15 août 2009 est nettement supérieure, en C.A Internet, au C.A Internet de la même période en 2008 à périmètre égal. (En données brutes non retraitées +48%) ce qui laisse à penser qu'Artprice renoue avec la croissance de son C.A. après l'attaque DDOS de juin et la crise du marché de l'Art, et ce, dès le second semestre 2009.

Par ailleurs et pour mémoire, deux autres facteurs expliquent cette baisse très provisoire. Le premier est la rupture conventionnelle par décision unilatérale d'Artprice dans les règles de l'art de tous les contrats de partenariats médias et opérateurs Internet (exemple: Boursorama) en France et à l'internationale où Artprice mettait ses banques de données à disposition des sociétés tierces, moyennant rétribution. Ces ruptures ne concernent pas le partenariat avec Google. Cette action impacte donc le chiffre d'affaires du premier semestre mais la clôture de ces contrats intervenue fin 2008 va permettre mécaniquement à Artprice de retrouver en direct, cette déperdition de sa clientèle au profit du partenaire avec, dans ce nouveau cadre, 100 % du chiffre d'affaires acquis à Artprice au lieu d'une reversion réalisée par le Partenaire Internet/média franchisé au profit d'Artprice. La société Artprice, dans le cadre de la réforme des ventes aux enchères en ligne (directive européenne sur les services), se doit juridiquement de contrôler 100 % des flux acheteurs et vendeurs de sa place de marché.

Dans le cadre du second facteur, la croissance des clients se maintient en positive mais les moyens de paiement sont de plus en plus mensualisés compte tenu de la conjoncture actuelle. Pour information, ces deux facteurs figuraient dans le rapport financier annuel 2008 en chapitre Risques (rapatriement des différentes bases de données Artprice en provenance d'éditeurs et médias Internet ; marché de l'art, cf. pages 23 et 31).

Sans la baisse exceptionnelle du chiffre d'affaires du premier semestre 2009, l'absorption des charges structurelles aurait été complète d'autant plus que la société a considérablement réduit son poste de charges de personnel, lequel s'élève à 692 KE au 30/06/09 contre 912 KE au 30/06/08, du fait que les Maisons de Ventes, d'un commun accord spécifique, transmettent à Artprice plus de 50 % de leurs données sur notre Intranet Sécurisé.

Les capitaux propres s'améliorent à 12 468 k€ contre 11 995 k€ pour 2008. Ces résultats confirment la maîtrise des coût d'exploitation. Artprice, en 12 ans, a mis en place l'ensemble des process industriels permettant de limiter le nombre de salariés à 36 personnes au 30 juin 2009, pour un groupe où les charges, incluant Artprice Images®, demeurent inchangées jusqu'à 30 millions d'euros de CA. Artprice n'a aucun emprunt obligataire, une dette bancaire proche de zéro euro et dispose d'une trésorerie positive.

➤ **Chiffre d'affaires par activité et zone géographique :**

	1er semestre 2009			1er semestre 2008			Variation (%)
	Union Européenne	EXPORT	TOTAL	Union Européenne	EXPORT	TOTAL	
Internet	1 152	615	1 767	1 799	667	2 466	- 28
Edition	1	6	6	10	1	11	-45
Télématique	1	0	1	9	0	9	-89
Indices et autres prestations	212	0	212	98	63	161	32
TOTAL CONSOLIDE	1 366	621	1 986	1 916	731	2 647	-25

2) ACTIVITES, EVENEMENTS ET PERSPECTIVE D'AVENIR

2.1) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT LE PREMIER SEMESTRE 2009

- **Le 26 janvier 2009 Artprice a lancé My Art Collection by Artprice, le portefeuille d'œuvres d'art associé à l'ensemble des services d'Artprice.**

Artprice a lancé My Art Collection, le premier service de gestion gratuit et confidentiel d'un portefeuille d'œuvres d'art. Ce service, d'ores et déjà mis à disposition des 1 300 000 membres d'Artprice, est disponible en ligne depuis le 26 janvier 2009, pour tout collectionneur et amateur d'art dans le monde. <http://web.artprice.com/portfolio/login.aspx>

Quelque soit le budget investi dans une collection, sa valeur évolue de plus en plus rapidement par le fait que la marché de l'art devient très réactif aux événements financiers, économiques et géopolitiques. Grâce à My Art Collection by Artprice®, ce service unique propose de suivre gratuitement l'évolution globale d'un portefeuille d'œuvres avec une revalorisation régulière pour chacune des œuvres qui le composent.

A travers un outil très simple d'utilisation, combinant tout le savoir faire d'Artprice, le propriétaire du portefeuille peut en un coup d'œil suivre les évolutions financières de son portefeuille d'œuvres.

Ce service exclusif permet ainsi de bénéficier de l'accès immédiat à la première place de marché normalisée mondiale d'Artprice et de vendre ou enrichir tout ou partie de sa collection en fonction du marché.

En outre, en quelques clics, le client Artprice peut bénéficier du service payant Artpricing : nos analystes (historiens de l'art, professionnels et économètres du marché de l'art) retournent sous 48h une estimation de la valeur actualisée des œuvres, ainsi que de l'accès par abonnements payants aux bases de données Artprice : plus de 25 millions de résultats d'adjudications recensés, indices et cotes de 405 000 artistes.

De même, par ce portefeuille, nos membres accèdent à des services d'assurance en ligne avec des devis calculés en temps réel par Artprice et ses partenaires en assurance d'art, accélérant ainsi la notion de prise en garantie immédiate de leurs œuvres.

Le marché de l'art est de plus en plus réactif. Ses acteurs sont en quête d'informations fiables et rapides. My Art Collection est aujourd'hui l'outil le plus pertinent pour répondre aux interrogations économiques des collectionneurs. Accessible à tous les membres Artprice, My Art Collection by Artprice est un service qui respecte rigoureusement le droit à la confidentialité et préserve les données personnelles et la vie privée.

Le département économétrie met son savoir faire au service des clients à travers des outils innovants pour une plus grande transparence du marché. L'Art Market Confidence Index (l'indice de référence de la confiance des acteurs du marché de l'art), les Art Price Global Indices (les indices de prix calculés sur la base de 25 millions de résultats d'adjudications dans le monde) sont autant d'indicateurs et produits aujourd'hui incontournables sur le marché de l'art pour juger de sa santé économique.

En 2009, malgré une crise financière et économique reconnue comme historique par les grandes institutions, l'Art Market Confidence Index qui sonde en temps réel les 1 300 000 membres d'Artprice traduit une forte correction des prix à la baisse, mais restitue aussi, une véritable confiance dans le marché de l'art, notamment en matière de liquidité et d'opportunité d'achat ; la place de marché normalisée d'Artprice confirmant en 2009, cette étroite corrélation avec l'AMCI.

➤ **Le 25 mars 2009 : Artprice arrive sur l'iPhone® d'Apple, bientôt sur Android® de Google :**

L'univers des services d'Artprice, leader mondial de l'information sur le marché de l'art se prête tout particulièrement aux applications mobiles. Dès ce jour, Artprice lance une série de services gratuits et payants accessibles à ses 1,3 millions de membres ainsi qu'à tous les possesseurs d'un iPhone à travers le monde.

Nos utilisateurs peuvent aller depuis le 25 mars sur <http://web.artprice.com/iphone/> pour découvrir les nouveaux applicatifs d'Artprice dédiés à l'iPhone. Ils accèdent gratuitement par leur iPhone aux dernières informations sur le marché de l'art dans le monde et chargent d'un seul coup l'intégralité des 20 derniers articles de l'agence de presse d'Artprice : ArtMarketInsight.com.

A tout moment et n'importe où les informations chargées restent en mémoire, disponibles hors-connexion.

Avec leur iPhone, les utilisateurs peuvent aussi, à travers le navigateur accéder à l'intégralité des services Artprice : banques de données sur la cotation et les indices de l'art avec plus de 25 millions d'indices et résultats de ventes couvrant 405 000 artistes, banques de données de

plusieurs millions d'images d'oeuvres d'art haute définition, la première place de marché mondiale pour acheter et vendre des oeuvres d'Art, et tout l'univers des services Artprice gratuits et par abonnements.

Ils peuvent retrouver instantanément l'application Artprice sur leur écran d'accueil en chargeant le logo Artprice sur leur iPhone.

Très prochainement, Artprice sera présent avec Android de Google sur différents opérateurs et fabricants de téléphone.

➤ **Avril 2009 : le rapport annuel du marché de l'art 2008 avec le retour de l'Europe**

Artprice publie son rapport exclusif du marché de l'art repris par plus de 6 300 médias et institutions internationaux chaque année. Réalisé à partir des 5,4 millions de résultats d'enchères de 2 900 maisons de ventes, le rapport annuel "Tendances du Marché de l'art 2008" est constitué de 39 pages d'analyses macro-économiques et micro-économiques mises à jour au fil de l'actualité des ventes et des évolutions des prix des œuvres d'art. Ce rapport édité par ArtMarketInsight, l'agence de presse d'Artprice, avec le département d'Econométrie d'Artprice contient aussi des classements originaux tels que le TOP 500 des artistes par chiffre d'affaires, la liste des 100 plus fortes enchères de l'année.

Après sept années consécutives de hausse des prix, le marché de l'art a été confronté à la crise systémique fin 2008. Les effets conjugués des crises financières et économiques sur le marché furent particulièrement violents aux Etats-Unis et impactent principalement le secteur le plus sensible du marché : l'art contemporain. Les marchés dits émergents semblent être frappés net dans leur course inflationniste, le premier semestre 2009 déterminera la position des nouveaux collectionneurs russes, asiatiques, turcs et indiens.

➤ **15 Avril 2009 Artprice met en ligne le documentaire d'Etienne Perrone : "Artprice ou la révolution du marché de l'art"**

Ce documentaire de 23 minutes au format HD décrit l'histoire d'une aventure humaine hors du commun, qui a vu naître en France, le leader mondial de l'information sur le marché de l'art à travers une recherche de perfection durant plus de 20 ans à parcourir le monde pour faire renaître une bibliothèque d'Alexandrie sur Internet, accessible à tous. Il y a aussi, au coeur d'Artprice, 360 000 livres, documents et manuscrits d'Art du XVIIème siècle à nos jours. Thierry Ehrmann déclare : "Le réalisateur Etienne Perrone a su mettre en images la véritable valeur ajoutée qu'amène Artprice dans l'histoire de l'Art. En effet, aucune entreprise au monde ne s'était attelée à normaliser le marché de l'Art". Ce documentaire montre les centaines de milliers d'heures d'historiens et de scientifiques qui enrichissent années après années la plus grande banque de données mondiales sur le marché de l'Art. Artprice, selon son fondateur, "n'est qu'à 10% de son histoire. Le film a bénéficié de la complicité de celles et ceux qui font Artprice et groupe Serveur chaque jour depuis 1987". Le documentaire est disponible sur <http://web.artprice.com/video>.

➤ **Juin 2009 : Attaque du système informatique du Groupe Artprice (DDOS) (cf. communiqués officiels d'Artprice des 5, 9 et 30 juin 2009)**

Comme annoncé précédemment, le groupe Artprice a été victime d'une attaque en déni de service distribué (DDOS) depuis le 2 juin 2009 à 23h32. Malgré la continuité de l'attaque avec une croissance exponentielle, et comme mode opératoire l'ensemble des protocoles Internet, Artprice a retrouvé à la fin du mois de juin l'intégralité de sa qualité de service pour ses 1,3 millions de membres. Les moyens mis en œuvre ont permis à Artprice sur des sites

miroirs de différents pays, d'une part, d'analyser l'organisation criminelle et constater, d'autre part, la continuité permanente des délits visés entre autres par l'article 323-2 du Code Pénal.

A ce titre, l'enquête de flagrance s'est perpétuée le temps du délit, compte tenu de la continuité de ce dernier. Les conjonctures d'Artprice sur les possibles commanditaires se constituent progressivement et semblent rejoindre son premier communiqué. De même, Artprice a fait notifié par P.V. d'audition à la Gendarmerie la concomitance de cette attaque avec le débat ce même jour sur l'adoption de la Directive Communautaire 2006/123/CE sur les services incluant la notion d'opérateur en ligne pour les ventes aux enchères.

Des mesures conservatoires par officier ministériel ont été prises plusieurs fois par jour. En parallèle, l'analyse de plusieurs milliards de logs a permis aux OPJ (Officier de Police Judiciaire) de déterminer les modes de l'attaque, son évolution et les traces chez les opérateurs Télécom dont la conservation des logs leur incombe par la loi LEN (Loi sur l'économie numérique).

Une deuxième plainte pénale sera certainement déposée par Artprice Inc. (USA) permettant ainsi de bénéficier des mesures coercitives du législateur américain. L'enquête judiciaire en France évolue rapidement avec une bonne cohabitation des différents services judiciaires spécialisés en cyber-criminalité.

Artprice va être en mesure dans le cadre de sa constitution de partie civile selon le nouveau délai du Code de procédure pénale, d'amener les matériaux nécessaires aux OPJ, puis au Magistrat instructeur pour caractériser les crimes et délits et leurs incriminations pénales respectives. Il est incontestable que la Directive européenne visant notamment les ventes aux enchères en ligne est à l'origine de nombreux conflits judiciaires auxquels Artprice est partie prenante.

La solution mise en oeuvre sur différents pays ont mis en lumière une modalité d'attaque dont les donneurs d'ordre sont susceptibles d'être en France. L'absence de revendication et/ou de rançon, principal mode opératoire des attaques de DDOS sur les majors de l'Internet, confirme le facteur intentionnel de détruire Artprice. Le groupe à travers la richesse qu'il représente en pourcentage dans le marché de l'art mondial par sa place de marché normalisée est à l'origine de beaucoup de convoitises.

Enfin, selon thierry Ehrmann, fondateur d'Artprice, "la forte culture d'entreprise atypique d'Artprice, l'ensemble de sa direction informatique très pointue sur ce type d'attaque, son encadrement, les salariés et les membres du Conseil, ont permis de mettre en place, malgré une attaque unique dans les annales françaises, une défense très intrusive qui capillarise les réactions de l'organisation criminelle pour l'acculer dans l'enceinte pénale".

De surcroît, cette attaque menée par une organisation criminelle visant le groupe Artprice et groupe Serveur conforte la pertinence historique d'Artprice et de groupe Serveur (maison-mère) dans l'histoire du marché de l'art et de sa réforme imposée par Bruxelles avec pour date butoir le 31 décembre 2009.

Artprice réitère et confirme que l'intégrité de ses banques de données, ses plates-formes bancaires externalisées et les données personnelles de sa clientèle ont été et sont intégralement préservées. Un expert et tout sapisiteur de son choix va être nommé pour déterminer, pour les deux groupes, l'impact économique résultant de cette démarche intentionnelle.

Cette attaque, qui a échoué, notamment par la défense très intrusive d'Artprice, est actuellement modélisée par notre équipe et sera vraisemblablement proposée comme une solution novatrice dans les environnements où les grandes compagnies sont de plus en plus victimes de DDOS (cf Twitter, Facebook).

2.2) EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2009 ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Evénements importants intervenus depuis le 30 juin 2009 :

Pour information, la période du 01 juillet 2009 au 15 août 2009 est nettement supérieure, en C.A Internet, au C.A Internet de la même période en 2008 à périmètre égal. (En données brutes non retraitées +48%) Ce qui laisse à penser que Artprice renoue avec la croissance de son C.A. après l'attaque DDOS de juin et la crise du marché de l'Art et ce, dès le second semestre 2009.

➤ 12 août 2009 : Le documentaire d'Artprice devient un phénomène de société.

L'intérêt croissant des clients, actionnaires et Maisons de ventes partenaires d'Artprice se témoigne avec la mise en ligne du documentaire d'Etienne Perrone HD de 23 minutes sur l'Histoire d'Artprice, la révolution du marché de l'art et son avenir. Ce film, désormais en ligne sur <http://web.artprice.com/video/> en version française, anglaise, chinoise, allemande, espagnole et italienne, dépasse désormais les 513 000 consultations en 12 semaines. Ces chiffres de consultation, pour un documentaire d'entreprise, sont hors normes et montrent la face non visible d'Artprice. Les 2900 Maisons de ventes et 18 000 principales galeries qui ont reçu le DVD ont produit des témoignages exceptionnels sur le savoir faire et les process d'Artprice depuis 1987.

Perspective d'avenir :

➤ Transposition de la directive européenne des enchères électroniques en droit français et perspectives 2009-2010

Thierry EHRMANN, fondateur d'Artprice, a confirmé que la transposition, en droit interne, de la Directive communautaire 2006/123/CE sur les services incluant la notion d'opérateur en ligne pour les ventes aux enchères électroniques était parfaitement conforme aux différents travaux parlementaires et commissions de juillet 2009 auxquels Artprice a amené préalablement son concours et ses données.

La position audacieuse et très libérale de ces travaux parlementaires de cet été 2009, satisfait pleinement les propositions d'Artprice.

La place de marché normalisée et protégée au titre de la propriété intellectuelle a donc permis à Artprice d'asseoir son modèle depuis 2004, et d'être prêt à basculer en enchères en ligne, principalement comme opérateur pour les 2900 Maisons de Ventes.

Du fait de la crise économique et financière mondiale, la quasi totalité des maisons de ventes dans le monde se rapproche d'Artprice qui travaille avec elles en étroite collaboration depuis 1987, pour réaliser, dès l'adoption de la Directive, leurs enchères en ligne grâce à la place de marché normalisée d'Artprice et ses 1,3 millions de membres.

Au delà de sa place de marché, Artprice possède le fichier client qualifié fine art le plus important au monde. Ce fichier client (conservation des logs de comportements clients en accord avec les directives) est dans le marché de l'art, la base de la réussite d'une vente aux enchères cataloguée depuis la naissance des enchères d'art en Europe au début du XIX siècle.

Face à la crise du marché de l'art, Artprice confirme la tendance du 1 T 2009 avec, au 2T 2009, à savoir une progression extrêmement importante du nombre d'oeuvres mises en vente sur sa place de marché normalisée, avec une accélération des achats-ventes. L'analyse fait ressortir que la durée moyenne de mise en vente d'une oeuvre est de plus en plus courte. Certaines oeuvres d'art n'excèdent pas quelques heures de mise en ligne, traduisant ainsi un rapprochement immédiat de l'offre et de la demande.

Le modèle de la place de marché normalisée est désormais éprouvé et validé par le marché de l'Art notamment en période de crise majeure. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon le rapport d'activité 2005 du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, "l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'oeuvres d'art". En 2006, l'offre était de 2,7 milliards d'euros d'oeuvres d'art. En 2007, l'offre était de 4,32 milliards d'euros d'oeuvres d'art. Pour 2008, Artprice confirme avoir dépassé un volume proche des 5,4 milliards d'euros d'oeuvres d'art avec un taux de vente estimé de l'ordre du tiers sur lesquelles Artprice n'est pas encore commissionnée ; pour autant, cette très forte croissance du flux d'oeuvres d'art n'est pas génératrice de charges nouvelles et n'impactera pas le résultat 2009.

Dans ce contexte de crise mondiale, Artprice plus que quiconque dispose de tous les atouts pour offrir aux maisons de ventes leurs migrations intégrales sur Internet en accélérant leurs ventes et en effondrant les frais acheteurs/vendeurs (qui se situent selon la C.V.V entre 36 à 37,5 %). Artprice est donc prêt aux enchères en ligne conformément aux directives européennes (2006/123/CE sur les services votées le 12.12.06) sur la réforme des ventes aux enchères en Europe où le calendrier de mise en conformité (au plus tard le 28/12/2009) est accélérée à la demande des autorités de tutelle française et de l'ensemble des acteurs du marché en Europe, compte tenue de la crise mondiale.

➤ **Evolution du Marché de l'Art au second semestre 2009**

Concernant l'évolution du Marché de l'Art face à la crise mondiale, Artprice indique que, grâce à l'AMCI (indice de confiance du marché de l'art en temps réel) l'Art Market Confidence Index qui fait désormais référence dans le marché de l'art et la presse économique, il constate et confirme en Août 2009, une hausse de son indice de confiance sur l'ensemble des pays qui représente 80 % du marché de l'art. Cette confiance se retrouve particulièrement aux USA qui ont été les premiers touchés par la crise du marché de l'Art.

- Artprice mettra en ligne au cours de l'exercice 2009 la banque de données mondiale la plus exhaustive sur les Experts propres au marché de l'Art. De même, elle mettra en ligne la banque de données "Le Catalogue des Catalogues Raisonnés ®" et le site catalogueraisonne.com ®.

3) ANALYSE DES RISQUES ET LITIGES :

3.1) LITIGES :

Artprice contre Marc TALLEC

La société Artprice a porté plainte au pénal le 30 avril 2008 contre un tiers, Monsieur Marc TALLEC, sur le fondement des articles 323-1, 323-2 et 323-3 du code pénal, dans le cadre d'intrusions frauduleuses dans un des systèmes de traitement automatisé de données d'Artprice, d'avoir entravé et/ou faussé un des systèmes de traitement automatisé de données et d'y avoir introduit et/ou modifié frauduleusement des données qu'il contient. La société Artprice, dans son BCP, a ramené la preuve incontestable par P.V. de constat d'huissier desdites infractions. En parallèle, conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 5 mars 2007, Artprice a déposé une plainte avec constitution de partie civile devant Monsieur le Doyen des juges d'instruction le 3 septembre 2008. De même, différentes mesures conservatoires montrent que Marc TALLEC s'est livré à des dénonciations calomnieuses, propos diffamants et/ou injurieux notamment sur les forums de Boursorama ® et Boursica ® par une multitude de pseudonymes. Ces mesures conservatoires et /ou requêtes au TGI ont été prises, d'une part, pour prouver sa violation, notamment aux dispositions propres au code monétaire et financière, et, d'autre part, pour constituer les éléments nécessaires à toute poursuite pénale.

Artprice contre Oddo/Pinatton/KBC Securities

Objet du litige : Demande judiciaire « in futurum » au titre de l'article 145 (NCPC) de produire le livre d'ordres en vue d'une action contre les I.T.M. afférente à la fixation du cours d'introduction de l'action de Artprice au Nouveau Marché de 1 million de nouvelles actions à 19.06 euros (alors que le premier cours a coté 55 euros avec, au cours des 3 premiers jours, près de 80 % des titres échangés) dans le cadre du mandat pour organiser et coordonner le syndicat de garantie et de placement de son introduction au Nouveau Marché de Paris. La voie judiciaire a été requise suite au refus catégorique de Oddo/Pinatton/KBC Securities de produire à l'amiable le livre d'ordres conformément aux obligations du mandat tel que décrit dans le présent paragraphe. Le 03 octobre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a repoussé la demande d'expertise et la remise du livre d'ordres, cependant la société Artprice a décidé de poursuivre cette affaire sur le fonds avec cette fois-ci une demande indemnitaire, de part les manœuvres répétées d'Oddo Pinatton et de KBC Securities de ne pas remettre le livre d'ordres, élément principal de l'économie du mandat entre le mandant et les mandataires.

Affaire prud'homale

Il n'existe aucune affaire prud'homale à l'exception d'un licenciement pour faute lourde de Mme Claire MORIN, épouse FARGETON, sur l'initiative d'Artprice dont l'affaire est pendante devant la Cour d'Appel de Lyon et qui fait, par ailleurs, l'objet de poursuite pénale, avec constitution de partie civile, pour complicité de dénonciation calomnieuse avec pour auteur principal Marc Tallec (cf litige: Artprice contre Marc Tallec).

Maisons de ventes contre Artprice

- Les conflits qu'Artprice connaît actuellement avec quelques Maisons de Ventes n'ont jamais abouti à un jugement sur le fond et n'excèdent pas une dizaine de Maisons de Ventes sur les 2900 avec lesquelles Artprice travaille depuis plus de 20 ans. Ces

prétentions à détenir un droit d'auteur sont extrêmement marginales et résultent le plus souvent de malentendu et/ou de manœuvres stratégiques. (cf facteur risque liés à la mise en ligne des résultats par les Maisons de Ventes incluant le point de vu juridique).

➤ Christie's contre Artprice

En 2001 la société Christie's a démarré une procédure contentieuse sur un prétendu droit d'auteur sur les données de ses catalogues de ventes. Après différentes discussions Christie's a renoncé intégralement à toutes ses prétentions.

Par décision du juge de la mise en état de Paris du 19 novembre 2008, confirmée par une nouvelle ordonnance du juge de la mise en état de Paris le 26 mars 2009, les prétentions des sociétés Christie's sur la protection de leurs catalogues de ventes au titre des droits d'auteur ont été rejetées.

Par ailleurs, dans le cadre d'une procédure non contradictoire, Christie's a obtenu, au terme de cette procédure non contradictoire, une liquidation d'astreinte par décision du JEX de Paris, le 21 novembre 2008, où la société Artprice a été condamnée à des dommages et intérêts pour exécution tardive d'une liquidation d'astreinte sur la suppression de l'utilisation de la marque Christie's sur son site. Cette décision ne présume nullement de l'action sur le fond où Artprice a été confortée par la décision du juge de la mise en état ci-dessus relatée. De manière plus générale, il convient de se référer au paragraphe "risque lié à la mise en ligne des résultats par les maisons de ventes" ci-après pour connaître la position d'Artprice et du législateur.

3.2) RISQUES :

Les informations relatives à la description des risques de marché (taux, change et actions) sont détaillées dans l'annexe des comptes semestriels.

Outre les risques énumérés dans les annexes des comptes semestriels les facteurs de risque

Risque lié à la Grippe AH1N1 en France et à l'étranger

Conformément aux dispositions prises par les services du Premier Ministre, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Défense, le Groupe Serveur et le groupe Artprice ont adopté le plan national « Pandémie grippale » (fiche G.1 – Recommandations aux entreprises et aux administrations pour la continuité des activités économiques et des services publics et la prévention sanitaire en période de pandémie).

Au niveau du groupe Artprice, 70 à 80% des collaborateurs et des cadres peuvent travailler à distance et servir nos 1 300 000 clients dans le monde, grâce à la distribution de PC sécurisés et cryptés en mode https. Pour autant, il existe un risque de manque de productivité des fournisseurs et/ou partenaires et/ou salariés. De même, la pandémie, qui est déclarée au niveau 6 à l'échelon mondial par l'OMS, peut suspendre sans préavis les foires et salons d'Art, ventes publiques ... A ce titre, l'évolution de la pandémie est donc susceptible d'impacter directement le chiffre d'affaires du groupe Artprice et donc ses résultats.

Il est à noter que le groupe d'Artprice n'a pas trouvé d'assureur pour couvrir les conséquences de ce risque prévisible.

Risques de Marché

Risque de taux et de crédit

A ce jour, la société n'a contracté aucun autre emprunt à taux fixe ou variable.

Compte tenu de sa situation financière satisfaisante et de la trésorerie disponible au 30 juin 2009, le groupe Artprice n'a pas besoin de faire appel à des financements extérieurs.

Evolution du ratio d'endettement net au 30/06/09, 31/12/2008, 30/06/08, 31/12/07 et 31/12/06 (consolidé)

Milliers d'euros	30/06/09	31/12/08	30/06/08	31/12/07	31/12/06
Emprunts et dettes financières divers	0	0	(10)	(35)	(113)
I- Dettes financières à long terme	0	0	(10)	(35)	(113)
Découverts bancaires	(175)	(65)	(120)	(156)	(51)
II- Endettement brut	(175)	(65)	(130)	(191)	(164)
Valeurs mobilières de placement hors actions propres	160	319	554	301	2050
Disponibilités	20	40	78	100	167
III- Endettement financier net	5	294	502	210	2053

Endettement net et trésorerie consolidé au 30/06/09, 31/12/08, 30/06/08, 31/12/07 et 31/12/06

En milliers d'euros	30/06/09	31/12/08	30/06/08	31/12/07	31/12/06
Actions propres	333	264	532	732	732
VMP (portées par LSJE)	159	319	554	301	2050
Net(1)	492	583	1086	1033	2782
Disponibilités (actif)	20	40	78	100	167
Concours bancaires (Passif)	(175)	-64	(120)	(156)	(51)
Cash net	337	559	1044	977	2898
Cash net hors actions propres	4	295	512	245	2217

L'exploitation de la société génère assez de trésorerie pour faire face à l'ensemble des charges.

Au 30/06/09, il existe toujours le portefeuille d'actions propres dont la valeur est de 333 K€.

Risque de change

Les résultats commerciaux et les investissements d'Artprice sont faits en euro afin d'être inclus dans les rapports financiers consolidés d'Artprice. Les taux de change (dollar-euro) peuvent être sujets à des fluctuations et évolutions qui pourraient avoir un effet négatif ou positif sur les recettes et la situation financière d'Artprice une fois exprimées en euro.

L'exposition du groupe au risque de change porte essentiellement sur les opérations commerciales réalisées avec l'Amérique du nord tant au niveau de la société Artprice que de la filiale américaine.

- Filiale Artprice, Inc. USA

Au 30/06/2009	Devise 1 : USD	
Actif - C/C Artprice USA	314 KE	Montant en USD : 443 930
Passif	166 KE	

- Politique marketing

La part du chiffre d'affaires exposée aux variations Euro/USD est d'environ 30 % du chiffre d'affaires consolidé.

L'effet de change sur la part du CA libellé en USD et encaissé en EUR :

- Les conséquences de la chute du dollar nous ont amenés sur les exercices précédents à revoir notre politique tarifaire et la devise de facturation sur certaines zones afin de limiter l'impact négatif de cet effet. Ainsi pour toutes les zones hors Amérique du nord la devise de facturation est l'Euro.
- La politique tarifaire des services et abonnements vendus aux clients de cette zone est calculée avec une parité EUR/USD moyenne de 1EUR=1.25 USD sur 2007 (moyenne annuelle effective en 2007 de 1 EUR=1,3706 USD), de 1EUR=1.18 USD sur 2008 (moyenne annuelle effective en 2008 de 1 EUR=1,4706 USD), maintenue sur le premier semestre 2009 (et réajustée par rapport au positionnement des produits de la gamme Artprice face à la situation concurrentielle sur la zone Amérique du nord. Des tests d'élasticité du prix sur cette zone révèlent une marche de manœuvre quasiment nulle vers le haut.

- Fournisseurs

Les fournisseurs facturant en USD ou dont les produits et services sont sujet à la fluctuation USD par rapport à l'EUR inclut notamment les achats d'espaces publicitaires, les DNS, la bande passante. Les frais de la filiale Artprice INC sont payés à partir d'un compte devise en dollar.

Risques actions

La société Artprice est exposée aux variations des cours de bourse concernant ses actions propres. A ce titre, une provision pour dépréciation est constatée sur la base des 20 derniers cours de bourse.

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007	31/12/2006
Portefeuille d'actions propres	732	732	732	732	732
Provisions	399	468	200		
Position nette globale	333	264	532	732	732

Au 30 juin 2009, la société détient 53 859 actions en auto-contrôle.

Risques juridiques

Risque lié à l'application de la Directive Service donnant capacité à Artprice de pratiquer des enchères en ligne pour le compte de tiers et/ou son propre compte :

Artprice a lancé avec succès début 2005 sa place de marché normalisée. Le modèle de la place de marché normalisée d'Artprice (protégée au titre de la propriété intellectuelle) est désormais éprouvé et validé par le marché de l'Art. A ce titre, Artprice engage systématiquement des poursuites en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale à l'encontre des tiers dont le comportement porte atteinte à sa place de marché normalisée.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon le rapport d'activité 2005 du "Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques", l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art. Selon nos communiqués 2006, l'offre sur sa place de marché normalisée pour 2006 était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'art. Elle a encore progressé de +63% en 2007, soit plus rapidement que le produit des ventes publiques mondiales de Fine Art, avec une offre de 4,32 milliards d'euros d'œuvres d'art avec un taux de vente de l'ordre du tiers sur lesquelles Artprice n'a pas été commissionné. Pour 2008, Artprice confirme avoir dépassé un volume proche des 5,4 milliards d'euros d'œuvres d'art avec un taux de vente estimé de l'ordre du tiers sur lesquelles Artprice n'est toujours pas commissionné.

Ces quatre années expérimentales ont donné à Artprice une expérience exceptionnelle en matière d'analyse du marché de l'art dématérialisé et normalisé sur Internet. A cette compétence unique s'ajoute le premier fichier clients mondial de collectionneurs et professionnels d'art déjà actifs sur Internet.

Après avoir validé fin 2008 l'ensemble des process permettant d'intégrer les ventes aux enchères sur sa place de marché normalisée, Artprice confirme sa vocation à héberger et organiser des ventes aux enchères de Fine Art, Mobilier et Arts Décoratifs. Artprice est déjà sollicité par le biais de sa place de marché par de très nombreuses maisons de ventes. Afin de communiquer plus efficacement avec une vraie culture Internet, déjà plus d'une centaine de maisons de ventes mondiales communiquent directement sur la place de marché Artprice.

Artprice a mis au point l'infrastructure informatique permettant d'accueillir et d'héberger autant de ventes cataloguées, ou purement numériques, qu'il est possible de concevoir. Forte de ses propres salles machines et d'une bande passante quasi illimitée, d'une capacité de stockage de 300 To, Artprice dispose de tous les atouts pour offrir aux maisons de ventes leur migration intégrale sur Internet.

Artprice est donc prêt aux enchères en ligne conformément aux directives européennes (2006/123/CE sur les services votées le 12.12.06) sur la réforme des ventes aux enchères en Europe. Ce futur modèle économique ne peut être validé que si la France accepte de se conformer à la Directive 2006/123/CE sur les services votée le 12.12.06. Dans le cas peu vraisemblable, où la France n'obtempérerait pas, le Groupe Artprice se verrait donc dans l'obligation d'élire un domicile en dehors de la France probablement dans la zone UE où la majorité des pays européens ont adopté une législation extrêmement favorable aux enchères en ligne pour les opérateurs tels qu'Artprice.

Il est prévu dans les futurs modèles économiques d'Artprice de devenir, au principal, la plateforme d'enchères en ligne de référence pour les 2900 Maisons de Ventes sur lesquelles Artprice sera commissionné. Artprice aura aussi, de manière subsidiaire, capacité d'opérer pour son propre compte. Il peut exister un éventuel risque de Maisons de Ventes qui n'adoptent pas ce futur modèle économique et cesse leurs relations avec Artprice.

Pour information, Artprice note qu'au regard du rapport du Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques intitulé "l'Autorité de régulation des ventes publiques en France", (14 août 2008), édité par "La Documentation Française", ce dernier déclare dans ses conclusions en recommandation : "la directive service est un effet d'aubaine qu'on ne retrouvera pas de sitôt pour réformer en profondeur le régime de la loi de 2000" sur la première réforme des ventes aux enchères. Selon le Conseil des Ventes Volontaires, "ce serait une erreur de se borner à une transposition a minima, modifiant à la marge tel ou tel article de la loi de 2000 pour ne pas tomber sous le coup d'un "avis motivé" de la Commission pour infraction "manifeste", puis d'une condamnation par la CJCE"(page 47© CVV) .

Le Conseil des Ventes Volontaires soutient la nécessité de disposer "d'une industrie française des enchères", forte, capable de se battre à armes égales avec ses concurrents avec une vraie vision libérale.

Le régulateur s'appuie sur trois importantes contributions : la proposition de loi des MM Yann Gaillard et Philippe Marini, l'avis du Conseil Economique et Social de M. Pierre Simon et le rapport remis à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication par M. Martin Bethenod et souligne "l'opportunité exceptionnelle de la Présidence de l'Union Européenne par la France à partir du 1er juillet". Enfin, le Conseil des Ventes Volontaires "ne peut que constater qu'il a très tôt senti le vent de l'histoire qu'il porte à la modernité numérique".

Risques liés aux DNS (Domain Name Server), et marques, signes distinctifs, copyright et droits d'auteur .

La société Artprice est propriétaire de la marque semi-figurative Artprice dans les classes 16, 36 et 41. Cette marque déposée initialement à l'INPI le 25 février 1997 a été renouvelée le 13 février 2007, – Cette marque déposée initialement par Thierry EHRMANN a été cédée à la société Artprice.com en date du 27 mars 2000 (date enregistrement cession INPI).

Dans le cadre d'Artprice, l'utilisateur compose dans son navigateur www.artprice.com ou www.artprice.fr ou www.artprice.co.uk, ou l'un des 1200 autres DNS et ccTLDs (country code top-level domain).

L'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Industrielle) et ICANN (Internet Corporation for Assigned Names Number — entité américaine de droit privé à but non lucratif en charge de trouver des concurrents à Networks Solutions, de les sélectionner puis de les autoriser à enregistrer les noms de Domain en .com, .net ou .org) se sont contentées de recommandations.

A ce jour, la règle du « premier arrivé premier servi » demeure en vigueur pour les .com, .net, .org, .info, .biz et désormais la quasi-majorité des ccTLDs a été ouverte à un dépôt libre et non soumis à détention de marque.

Les Registrars ne prennent aucune position dans d'éventuels conflits pouvant naître entre un déposant et des tiers. Il existe donc un risque réel que des contrefacteurs ou parasites (droit de la concurrence) utilisent la notoriété d'Artprice.

La société Artprice exploite néanmoins régulièrement de manière mondiale les marques et DNS cités dans le prospectus afin qu'ils ne tombent pas en déchéance. Le caractère générique des DNS laisse supposer qu'ils ne portent pas atteinte aux droits d'un tiers.

Il existe néanmoins un risque de nullité de certains dépôts pour défaut de distinctivité. La protection au titre du droit « sui generis » de la banque de données Artprice et toutes les banques de données dérivées ne bénéficient que d'une protection européenne (96/9CE du parlement européen et du conseil du 11 mars 1996). La société Artprice possède près de

120 marques semi-figuratives et 1200 DNS. En l'état actuel aucune législation supranationale ne s'est prononcée sur l'attribution des Domain Names. La majorité des DNS, dont entre autres Artprice.com, a pour « registrant » et « administrative contact » Thierry Ehrmann en qualité de titulaire des DNS. La société Artprice mène une politique draconienne de protection de ses banques de données (droit sui generis, droit du producteur ainsi que les droits d'auteur). La société Artprice assigne systématiquement pour contrefaçon, concurrence déloyale ou tentative d'intrusion dans le système informatique, tout tiers. Elle a, jusqu'à présent, eu gain de cause dans tous les litiges l'opposant à des tiers sur les chefs d'inculpation ci-dessus énumérés.

De nombreux documents commerciaux ou reportages de presse écrite et audiovisuelle comportent l'usage des droits de reproduction de « l'Esprit de la Salamandre » et/ou "Demeure du Chaos®" et/ou Abode of Chaos®.

La société Artprice a l'usufruit non exclusif de l'utilisation des œuvres «nutrisco et extinguo, l'Esprit de la Salamandre», décrite au contrat du 09/12/1999 et par avenant du 21/06/2005. Cet usufruit ne lui confère aucune propriété sur l'image des œuvres « l'Esprit de la Salamandre » et/ou "Demeure du Chaos®" et/ou Abode of Chaos®. Le groupe Serveur est le seul concessionnaire exclusif des droits de reproduction des 3 123 œuvres constituant "Demeure du Chaos®" et/ou Abode of Chaos® dont l'auteur principal est Thierry Ehrmann. Cette concession exclusive au profit de Groupe Serveur a fait l'objet d'une convention réglementée avec le propriétaire des murs des bureaux d'Artprice, la SCI VHI. Elle a pris fin au 31.12.08 et n'a pas été renouvelée. Comme indiqué dans le présent chapitre, lors des communications antérieures, du fait du non renouvellement de ladite concession exclusive, le régime du droit commun lié, notamment, au droit de reproduction s'applique de plein droit selon les usages en vigueur dans la profession.

La société Artprice, le Groupe Serveur, l'auteur principal et les auteurs des 3 123 œuvres monumentales la "Demeure du Chaos ®" ne pourraient en aucun cas voir leur responsabilité mise en jeu en cas de confusion du fait de journalistes et/ou de critiques d'art.

L'auteur principal autorise Artprice, dans des conditions précises, à utiliser le droit de reproduction, avec l'obligation de légender le copyright de l'auteur principal et, pour certaines œuvres collectives des auteurs dont l'auteur principal, et de respecter le droit au respect de leur œuvre au titre de l'article L.121-1 du CPI. Il faut préciser que la société Artprice a son siège social dans les mêmes lieux que les œuvres monumentales, "la Demeure du Chaos®" lui faisant bénéficier ainsi des nombreux reportages de presse internationale écrite et audiovisuelle sur la "Demeure du Chaos®" /ou "Abode of Chaos®". Environ 1 200 reportages de presse internationale écrite et audiovisuelle sur la "Demeure du Chaos®" /ou "Abode of Chaos®" ont été recensés au 31 décembre 2008 et ont fait l'objet au terme du contrat de 3 ans, à la demande de Groupe Serveur, d'une expertise, réalisée par un expert près de la Cour d'Appel de Paris, pour déterminer la valeur économique de ces 1200 reportages émanant du monde entier.

La société Artprice a l'usufruit des commentaires d'auteurs (au titre de la loi du 11/03/1957) de Thierry Ehrmann sur le marché de l'art publiés dans la presse internationale. Thierry Ehrmann est aussi le principal créateur et auteur des nouveaux indices Artprice, de la place de marché normalisée, d'Artprice Images et du process Artprice Catalogs Library. Il définit personnellement l'organisation contextuelle de l'ensemble des banques de données du Groupe Artprice. Il est le créateur des visuels, logos et baseline du Groupe Artprice – Les logiciels du groupe Artprice sont produits avec ce dernier. La société Artprice a comme obligation de respecter le droit au respect des œuvres de Thierry Ehrmann au titre de l'article

L121.1 du CPI et notamment de légender systématiquement l'auteur.

Au titre de l'article L121.1 du code de la propriété intellectuelle, la société Artprice reconnaît à l'auteur Thierry Ehrmann la jouissance du droit au respect de ses œuvres. Ce droit est attaché à sa personne, il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur.

Il est expressément convenu que les œuvres de l'esprit, relatives aux interventions de Thierry EHRMANN dans le groupe Artprice, au titre de l'article 121-1 du CPI, telles que décrites intégralement au présent paragraphe ne font l'objet d'aucune rémunération sous quelle que forme que ce soit, entre la société Artprice et Thierry Ehrmann en sa qualité d'auteur.

La société Artprice a comme obligation vis-à-vis de Thierry Ehrmann de respecter le droit d'auteur tel que le définit le législateur tant pour ses œuvres originales que les œuvres de collaboration avec le Groupe Artprice.

Artprice concède chaque année plusieurs milliers de droits de reproduction, notamment avec de nombreux titres de presse écrite et média audiovisuel internationaux financiers et professionnels qui reprennent régulièrement les analyses et indices d'Artprice.

Cette concession est strictement limitée à la parution du journal ou à la diffusion audiovisuelle. Elle peut être gratuite, payante ou en échange valeur marchandise. Dans tous les cas, l'éditeur de presse écrite et audiovisuelle a l'obligation de légender chaque graphique, camembert et illustration avec copyright Artprice.com.

De même, toute citation, écrite ou sous forme audiovisuelle même partielle, de donnée, indice ou commentaire au titre du droit d'auteur, même dans une revue de presse, doit expressément citer Artprice comme l'auteur de manière lisible et dans un corps de caractère égal à la légende du journal relative à la donnée Artprice.

Risque lié à l'appel en garantie d'un tiers sur une ou des données erronées de Artprice

Artprice faisant payer ses données, des tiers en provenance du monde entier sont susceptibles de l'appeler en garantie en cas d'erreurs, d'omissions ou de mauvaise présentation des données.

La société Artprice précise dans ses conditions générales de vente de données, papier ou numérique qu'elle ne pourrait être tenue responsable d'erreurs, d'omissions ou de mauvaise présentation.

Risques liés aux différentes législations sur l'e-marketing

L'ensemble des envois e-marketing d'Artprice est à destination de clients internationaux (plus de 210 pays), lesdits clients étant passés dans les différentes banques de données d'Artprice ou ses propres moteurs de recherche. Ces clients reçoivent de l'information relative au marché de l'art (données économiques, économétriques, historiques, sociologiques et juridiques).

Artprice exerce une vigilance juridique sur toute forme d'émission électronique (email, fax, supports, transmission de données point à point).

Toutes les banques de données relatives aux clients d'Artprice (coordonnées physiques, électroniques, bancaires ...) font l'objet de nombreux dépôts à la CNIL, auprès du procureur délégué aux affaires télématiques, aux autorités de tutelle ainsi qu'à leurs homologues étrangers pour les filiales Américaine et Suisse.

Sur le plan technique :

Artprice a une cellule de veille juridique surveillant les différentes institutions paritaires ou représentatives de ses métiers.

Cette cellule analyse les avancées du législateur ou des organismes de législation ainsi que l'adaptation des directives communautaires et la définition de l'émission électronique.

Artprice a mis en place une chaîne de process permettant de désinscrire les clients et consommateurs s'étant inscrits sur ses moteurs de recherche ou banques de données en associant son service juridique, son déontologue et ses responsables informatiques.

Méthode de mise en œuvre désinscription :

Trois méthodes automatiques sont proposées en permanence sur chaque email envoyé :

- un lien cliquable
- si le lien échouait : une adresse à copier coller dans la fenêtre d'un explorateur qui permet de saisir à la main son email
- troisième méthode alternative : renvoyer le contenu de l'email à l'expéditeur.

Il est statistiquement peu probable que les trois méthodes aient échouées si tant est qu'elles aient été tentées.

D'autre part nous traitons toutes les demandes reçues directement : par l'intermédiaire des emails qui sont présents sur le site, par l'intermédiaire de email webmaster@, par fax, par téléphone, par courrier postal.

Risques liés au report ou refus de contrat B to B par Artprice au nom du droit de la concurrence

Artprice, dans le passé, actuellement et dans le futur, est susceptible de renoncer ou reporter des contrats importants pour la bonne marche de l'entreprise dans la mesure où ces contrats seraient susceptibles d'engendrer des poursuites en matière d'abus de position dominante ou d'entente.

Compte tenu de la pénétration d'Artprice, désormais dans des marchés de masse (Internet comporte désormais plus de 1,8 milliard de connectés), la politique de B to B n'est plus prioritaire, d'autant plus qu'elle génère des possibles contraintes juridiques (situation dominante) et des contraintes contractuelles (exemple : ne pas toucher la clientèle du distributeur).

Le B to B était indispensable au début de l'Internet grand public, où les contrats permettaient à Artprice de s'introduire dans des réseaux propriétaires (EDI).

Aujourd'hui, ces réseaux s'éteignent au profit d'une collectivité généralisée à Internet, l'exemple typique est les réseaux bancaires qui passent d'un schéma propriétaire à un schéma ouvert avec le protocole Internet.

Risques liés au rapatriement des différentes bases de données Artprice en provenance d'éditeurs et médias Internet :

Artprice a, dans le passé, contracté avec différents grands éditeurs et médias sur Internet en mettant à disposition au cœur de leurs propres applications informatiques des extractions des bases de données Artprice. Artprice a dénoncé, dans les règles de l'art et par décision unilatérale, en 2008 l'intégralité des contrats en respectant les préavis nécessaires selon les modalités propres à chaque contrat. Par exemple, le numéro 1 des informations boursières, la

société Boursorama, avec qui Artprice a mis fin à son contrat conformément aux modalités de l'accord qui les liait.

Cette politique voulut par Artprice lui évite, d'une part, une déperdition de clients au profit du partenaire et, d'autre part, lui permet de faire des économies importantes dans la mesure où Artprice était jusqu'alors obligé de modifier régulièrement les structures de ses données à l'export pour accompagner l'informatique propriétaire de ces co-contractants. Il existe un risque temporaire que le chiffre d'affaires résultant de ces contrats ne se retrouve pas immédiatement dans les comptes d'Artprice en 2009. Néanmoins, la société Artprice estime que cette politique lui permettra d'améliorer ses bilans et fonds de commerce (accroissement de clients propres) à partir de l'exercice 2010.

Risques industriels et environnementaux

Risques liés aux logiciels ou produits licenciés par des tiers.

Comme décrit dans le paragraphe « risque informatique », la société Artprice est peu dépendante de logiciel ou produit licencié par des tiers, cette dernière développant tous ses applications en interne. Le risque pourrait être sur les produits IBM, Sun, HP, Microsoft, Oracle, Dell, Cisco, Pillar ...

Il n'existe pas manifestement de risque sur une société fournisseur d'Artprice dont le bilan économique dudit fournisseur serait susceptible de déposer le bilan.

Artprice a internalisé l'intégralité des process informatiques fondamentaux de son métier.

Risques liés aux évolutions technologiques

Internet, par sa croissance exponentielle et la convergence des médias (télécom, télévisions hertziennes et numériques, téléphones mobiles, Smartphone, GPRS / UMTS, 4G...), ne permet pas de définir le média qui dominera le marché de l'Internet. A ce titre la société Artprice est susceptible de modifier sa politique de R&D, marketing et commerciale, en fonction du ou des médias qui s'imposeront sur le marché de l'Internet.

En particulier, il est bon de rappeler que l'analyse des risques développée dans le prospectus d'introduction du 21 janvier 2000 émettait les risques suivants : " une très grande partie du chiffre d'affaires prévisionnel est liée au développement de la technologie WAP / GPRS / UMTS qui est susceptible de prendre du retard dans son déploiement et/ou dans son acceptation par les opérateurs télécom et/ou l'adoption de ces technologies et formats par les professionnels et le grand public. A ce jour, aucun accord avec un opérateur GPRS / UMTS sur les modalités de rémunération n'a encore été signé par la société Artprice. Le retard colossal du GPRS / UMTS a impacté de manière très importante le C.A. d'Artprice".

Les évolutions rapides des technologies de transmission des données et leur imprévisibilité peuvent représenter un danger de non-compatibilité avec les options technologiques prises par une société qui base son développement sur Internet.

Risques liés à la mise en ligne des résultats par les Maisons de Ventes

Les maisons de ventes commencent à mettre leurs résultats et calendriers sur Internet. Ce phénomène peut constituer un danger pour l'activité de Artprice.

Dans un premier temps, la quasi-exhaustivité et consolidation mondiale des résultats de ventes d'Artprice donne une première valeur ajoutée.

D'autre part, les indices de Art Price Index prennent la relève pour se substituer aux données primaires.

La banque de données Artprice peut, grâce aux indices économétriques, valoriser de manière importante toutes ses données antérieures, la modélisation des indices Art Price Index ne font que s'affiner tant par le nombre de données que la durée sur laquelle elles s'inscrivent.

Un risque très marginal existe pour la société Artprice que des maisons de vente décident de créer une banque de données les fédérant pour concurrencer la société Artprice.

Néanmoins il existe une forte rivalité entre les maisons de ventes aux enchères, petites et grandes, sur leurs segments respectifs, ce qui peut constituer un frein à former un corps économique unique qui mettrait à disposition des ressources communes au sens d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) (Il existe près de 4 000 maisons de ventes aux enchères, de toutes tailles et de 40 nationalités). Ainsi, il devient alors difficile d'imaginer une banque de données commune à chacune des maisons de ventes aux enchères qui viendrait contribuer à enrichir quotidiennement avec ses résultats de vente cette base.

De même, pour la production d'indices, « l'expérience controversée du Times Sotheby's Index permet de comprendre aisément que les maisons de ventes aux enchères en présence sur le marché de l'art semblent avoir une réelle difficulté à se fédérer ou imposer un quelconque indice quelle que soit leur taille » (rapport sénatorial sur le marché de l'art n°330/1999, Commission des Finances).

L'existence des livres de cotes internationaux depuis plus de 30 ans a toujours été considérée par les maisons de ventes aux enchères comme un atout plaidant en leur faveur. Leur unique préoccupation depuis 22 ans étant d'éviter la profusion d'une multitude de banques de données leur entraînant un surcroît de travail pour leurs études et une diminution de la crédibilité des prix.

Artprice a conclu un contrat avec l'ADAGP pour tout pays et tout droit de reproduction en contrepartie du règlement, par Artprice à l'ADAGP, de tous les droits d'auteur.

Il existe, néanmoins, un risque potentiel de revendication de droit d'auteur des Maisons de ventes sur leurs catalogues de ventes aux enchères, alors que ces derniers ne sont pas des œuvres de l'esprit susceptibles de protection par le droit d'auteur, puisque, d'une part, ce sont de simples documents destinés à fournir au public une information au sujet de laquelle la maison de vente ne peut se permettre aucune liberté (décret n° 81-255 du 3 mars 1981 modifié le par décret n° 2001-650 du 19 juillet 2001, Guide Pratique, II, C) et, d'autre part, les Maisons de Ventes ont sciemment opté pour le régime de TVA à 19,6 % et non à 5,5 %, taux de TVA réduit réservé aux ouvrages transcrivant une œuvre de l'esprit (art. 278 bis, 6° du Code général des impôts et Bulletin officiel des impôts n° 82 du 12 mai 2005, § 12).

Les conflits qu'a connu Artprice au cours de ces années n'ont jamais abouti à un jugement sur le fond et n'ont jamais excédé une dizaine de Maisons de Ventes sur les 2900 avec lesquelles Artprice travaille depuis plus de 20 ans. Ces prétentions à détenir un droit d'auteur sont extrêmement marginales et résultent le plus souvent de malentendu et/ou de manœuvres stratégiques.

Risques liés à l'émergence de données gratuites

La société Artprice considère comme un risque important l'émergence de bases de données gratuites sur les résultats de ventes aux enchères publiques d'œuvres d'art. Les différents modèles économiques de l'Internet sont totalement imprévisibles.

La société Artprice, en reprenant l'analyse des grandes agences d'informations primaires, considère comme hypothèse qu'une donnée est pertinente lorsque l'achat de cette dernière (entre 1 à 50 dollars pour connaître le prix ou les indices économétriques d'un artiste sur Artprice) peut permettre de réaliser une plus-value potentielle importante vis à vis de l'achat de la donnée.

Cette analyse de la pertinence de l'information permet d'établir un prix de vente comme valeur de référence.

Une partie des clients d'Artprice (officiers ministériels, compagnies d'assurances...) recherche une valeur incontestable ou une valeur vénale de l'œuvre d'art. A ce titre une donnée gratuite ne pourra leur permettre d'appeler en garantie le producteur de la banque de données gratuite sur Internet.

Risques de dépendance à l'égard des Maisons de Ventes aux enchères

La société Artprice émet le risque que des maisons de ventes aux enchères considèrent que leur contribution à la banque de données Artprice mérite rémunération où échange valeur marchandise.

Un travail relationnel est effectué de manière régulière avec toutes les maisons de vente qui voient manifestement en Artprice une agence d'information primaire impartiale dont les informations fiables sont servies en ligne avec une consolidation des données sur la quasi-intégralité de la profession.

L'analyse des courriers, échanges verbaux, écrits et visites au cours de ces 40 dernières années (de part les filiales d'Artprice créée en 1970 FVW France, 1975 Sound View Press - Usa) conforte la société Artprice dans la relation favorable qu'elle a bâtie avec les maisons de ventes aux enchères. Cette relation est basée principalement sur un service réciproque sans ambiguïté ni distinction particulière selon la taille de la maison de ventes aux enchères où cette dernière a pour charge d'envoyer son catalogue et ses résultats de ventes ; en réciprocité, la société Artprice effectue un travail de collecte, traitement, enrichissement, diffusion de ces données à travers le monde en allant dans le sens du marché de l'art où la transparence des prix ne peut se situer que dans la publication des résultats de ventes aux enchères d'art.

Risques liés à la collecte des résultats de ventes aux enchères en ligne par Artprice

L'émergence de nouvelles maisons de ventes aux enchères sur l'Internet pour des ventes aux enchères d'art amène Artprice à collecter et traiter leurs résultats selon les critères éditoriaux d'Artprice.

Un risque existe dans le postulat de bonne foi qu'Artprice leur accorde après examen par la rédaction. Les maisons de ventes aux enchères traditionnelles présentent des gages de déontologie et de pérennité supérieurs aux nouvelles maisons de ventes aux enchères en ligne. La société Artprice estime néanmoins qu'elle se doit de collecter cette information afin de restituer une image sincère du marché de l'art aux enchères.

Risques liés à la mise en place par Artprice des « Petites Annonces » et « Artprice store » constituant la place de marché normalisée de Fine Art.

La mise en place de ces deux nouveaux produits constituant la place de marché normalisée de Fine Art ne devrait pas augmenter les risques de contentieux intenté à l'encontre de la société Artprice par les titulaires des droits sur les œuvres objets d'une petite annonce sur le site d'Artprice. En effet, comme Artprice l'indique dans ses conditions générales d'utilisation des petites annonces, "*Le passage d'une petite annonce sur le service de petites annonces Artprice par un vendeur ou par un acheteur ne peut en aucun cas être interprété comme une garantie d'Artprice.com sur l'authenticité ou l'origine de l'œuvre d'art vendue.*

Artprice.com n'intervient pas dans les transactions entre acheteurs et vendeurs. De ce fait, elle n'exerce aucun contrôle sur la qualité, la sûreté ou la licéité des objets répertoriés, la véracité ou l'exactitude dans les annonces mises en ligne, la capacité des vendeurs à vendre lesdits biens ou services ni la capacité des acheteurs à payer lesdits biens ou services.

Artprice.com (ainsi que ses filiales et les sociétés du groupe, ses mandataires sociaux, dirigeants et salariés) est donc dégagée de toute responsabilité en cas de litige pour toute réclamation, et tout dommage présent ou futur, présumé ou non, constaté ou non, résultant de manière directe ou indirecte de votre petite annonce".

Les conditions générales d'utilisation des petites annonces ne créent aucun lien de subordination, de mandat, de société en participation, d'entreprise commune, de relations franchiseur/franchisé ou employeur/employé, entre Artprice.com et le vendeur et/ou acheteur.

La responsabilité d'Artprice.com ne saurait être retenue du fait du contenu des sites vers lesquels peuvent pointer des liens hypertextes figurant sur son site.

Ainsi, bien que minime, la prise en compte du risque lié à la mise en place de ces deux nouveaux produits relève du seul principe de prudence de la part d'Artprice.

Risque de dépendance avec la société Groupe Serveur

La société Groupe Serveur est l'actionnaire principal d'Artprice.com dont elle détient près de 33 % du capital social et environ 49,5 % en terme de droit de vote.

➤ Management fees

Au titre de la convention de managements fees conclue avec le Groupe Serveur, le montant reversé par Artprice s'élève à 592 K€ pour l'exercice 2007 et à 604 K€ pour l'exercice 2008.

➤ Convention d'abandon de créance avec retour à meilleure fortune

Par conventions d'abandon de créance conclues avec Groupe Serveur les 28 décembre 2004 et 30 décembre 2005, la société Groupe Serveur a accordé à Artprice l'abandon de ses créances à hauteur, respectivement, de 500 000 € HT et de 1 044 891,62 € H.T. Ces deux conventions comprennent une clause de retour à meilleure fortune constitué par la réalisation, au cours des exercices clos à venir, d'un bénéfice net comptable ou d'une opération sur le capital permettant la reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal au capital social. Au regard, notamment, de la conjoncture économique et financière, et des éventuelles, mais inquantifiables, répercussions de ces dernières sur l'activité d'Artprice, la société n'est pas en mesure d'indiquer la probable activation ou non de cette clause à l'avenir.

➤ Risque de changement improbable de contrôle de Groupe Serveur SAS

Monsieur Thierry EHRMANN détient la majorité des actions de Groupe Serveur SAS (95,39 %), elle-même actionnaire principal d'Artprice. Il existe actuellement un unique conflit avec un tiers (personne physique) résultant d'une sentence arbitrale menée par arbitre unique suisse et entraînant la réclamation d'environ 1 million d'euros et dont l'issue éventuelle, au terme de procédures françaises et internationales en cours, serait que lesdites actions changent de mains en cas de non paiement de la somme réclamée. Pour cela, il faudrait que la plainte pénale déposée par Thierry et Nadège EHRMANN, pour escroquerie au jugement sur le fondement des articles 313-1 et 313-2 du Code Pénal et pour altération frauduleuse de la vérité sur le fondement de l'article 441-1 du Code Pénal, n'aboutisse pas au terme de toutes procédures, que la mise en cause de la validité de l'acte de nantissement, enregistré et signifié existant à ce jour sur l'intégralité desdites actions, soit retenue, que les associés, conformément à ses statuts, octroient l'agrément préalable du nouvel associé de Groupe Serveur SAS (pour information la famille Ehrmann détient 98% du capital de Groupe Serveur), que cette opération soit conforme aux règles du code monétaire et financier et des autorités de tutelles. Thierry EHRMANN juge ce risque mineur pour, d'une part et au principal, que ce litige entre personnes physiques résulte, selon ce dernier, d'une escroquerie au jugement prononcée en Suisse à son insu où Thierry et Nadège EHRMANN ont engagé les poursuites pénales et civiles nécessaires, tant en Suisse qu'en France, et, d'autre part, au regard des procédures en cours et notamment d'une poursuite pénale initiée par Groupe Serveur dès 2005 contre les sociétés dirigées par ce tiers.

De plus, Groupe Serveur deuxième actionnaire dans le capital de la holding du groupe détenu majoritairement par ledit tiers, conteste la sincérité et la fidélité des bilans de cette société dont ledit tiers a subrepticement transféré ses titres au Luxembourg avec un contrôleur dans les îles Vierges. Groupe Serveur a engagé différentes poursuites civiles et pénales contre ledit groupe et /ou son actionnaire principal dénommé la personne tierce.

Risques liés à l'informatique d'Artprice

➤ Salle machines

Artprice dispose de 2 salles blanches dont une principale entièrement sécurisée :

- Alimentation électrique ondulée, onduleurs redondant et groupe électrogène 300KWA
- Climatisation redondante.

➤ Risques intrusion

- Accès sécurisé, contrôlé par badge de l'ensemble des salles machines et bureaux
- Coffre ignifuge,
- 27 caméras numériques stockent en temps réel sur 7 jours l'intégralité des mouvements dans les zones critiques et les zones d'accès. Chaque zone d'accès est pilotée par des pylônes infrarouges, capteurs d'hyper fréquence et badges de sécurité hiérarchisés mémorisant les 7 derniers jours. Le stockage en banques de données des caméras numériques ainsi que le contrôle d'accès font l'objet d'un dépôt à la CNIL.

➤ Risques incendie

La salle machines centrale possède des bombonnes de gaz FM 200 Cerberus groupe Siemens, qui déclenchent un gaz non toxique neutralisant toute forme de combustion.

➤ Risques d'interruption des réseaux accédant à Internet

Artprice, dispose aujourd'hui d'une bande passante multi opérateurs, en BGP4 associant des fibres optiques propriétaires ainsi que des liaisons spécialisées en secours.

Les équipements réseaux nécessaires à l'usage de cette connexion, sont sécurisés, redondants ou disponibles en secours.

La capacité d'Artprice à basculer d'un opérateur à l'autre en cas d'indisponibilité temporaire, à gérer elle-même les différentes parties constituant son cœur de réseau, garantie les meilleures disponibilités du service.

La disponibilité de la connexion, ainsi que sa qualité sont surveillées en permanence par des administrateurs réseau dédiés.

La capacité actuelle permet d'encaisser les pointes de trafic souvent très élevées.

➤ Risques d'interruption des réseaux de production

Le système de production est constitué d'un parc de centaines de machines et d'une trentaine de serveurs principaux, avec un SAN d'une capacité de 300 To avec une salle répliquante de même capacité.

Le rôle de ce réseau est d'alimenter en permanence et de manière protégée, les banques de données Artprice.

Ce réseau est lui même constitué de différentes zones, chacune de ces zones étant classifiée par niveau de sécurité, les accès aux différentes zones sont gérés par un firewall.

Risques sur les logiciels

Artprice développe elle-même ses logiciels en œuvre de collaboration en s'appuyant sur sa cellule développement. Les technologies utilisées varient en fonctions des objectifs à atteindre. Les logiciels développés sont des services web, banques de données et des applications de saisies Intranet fonctionnant sur des modèles client serveur. L'ensemble de ces logiciels (sources), banques de données et organisations contextuelles des données font l'objet de dépôts réguliers à l'APP/IDDN. Artprice fait aussi usage de logiciels originaux (APP/IDDN) développés par Groupe Serveur et Thierry Ehrmann dans le cadre d'une œuvre de collaboration.

Les principaux serveurs sont sous debiane (système Linux) permettant ainsi un accroissement de la sécurité en matière de malveillance ainsi que des coûts de développement très inférieurs à des O.S. propriétaires. De même, la communauté Linux constitue le meilleur support informatique à ce jour pour suivre l'évolution Internet.

La maîtrise complète des logiciels exploités permet, entre autres de surveiller en permanence la qualité du service fournis, d'être capable de corriger tout type de problème, matériel, logiciel dans un délai très court sans être tributaire de SSII ou d'infogérance. Les seuls

contrats informatiques sont des contrats de maintenance de matériels sur site avec les délais d'intervention les plus courts selon les constructeurs.

Risques de pertes de données (Backup)

Les parties critiques du système d'information (banques de données), ne pouvant pas souffrir de perte d'information, sont répliquées en temps réel sur différents serveurs.

Le système dans sa globalité fait l'objet de sauvegarde quotidienne, ces sauvegardes sont ensuite mises au coffre ignifugé sur place, et, par ailleurs, mises en coffre distant. Les deux salles machines sont dans des bâtiments différents à des niveaux distincts.

Chaque élément matériel ou logiciel est soit redondant, soit dispose d'un secours prêt à l'usage. Ceci garantit, en cas de sinistre, un redémarrage dans un temps minimum.

Risques de piratages des cartes bancaires

Le système de paiement utilisé actuellement est de type SSL (système de cryptage). Par sécurité la société Artprice ne fait pas transiter les numéros de carte de crédit par ses plates-formes technologiques.

De manière transparente, l'utilisateur d'Artprice, quelle que soit sa nationalité, se voit proposer trois plates-formes :

Groupe ATOS, leader européen du paiement électronique, société française résidant dans la région lilloise.

Monte Paschi dont la plate forme est OGONE, dont les parts de marché en Europe sont significatifs.

Cybermut, plate forme électronique de paiement du Crédit Mutuel,

Paypal, leader américain de la banque électronique en ligne racheté par le Groupe E-Bay.

Dans cette configuration Artprice ne détenant jamais les coordonnées bancaires de ses clients ne peut être victime d'un détournement de ces dernières.

Risques de virus et/ou attaques informatiques

Concernant les virus, l'intégralité des serveurs frontaux ouverts au public, les postes informatiques de production et les postes bureautiques sont protégés par des logiciels anti-virus et remis à jour régulièrement.

Néanmoins, la société Artprice ne peut être tenue responsable d'actes de guerre, d'actes de guerre civile, de catastrophe naturelle, du fait du prince ou de fait exogène à la société Artprice et ses compétences.

Il existe un risque qu'Artprice soit victime d'attaques informatiques, notamment par le biais d'un DDOS, appelé couramment Deni de Service qui a pour but de paralyser des serveurs à l'aide de centaines de millions de requêtes fictives/seconde. Ces attaques à paralyser les grandes compagnies de l'internet comme Google, Ebay, Facebook, les organismes gouvernementaux américains. A ce jour il n'existe pas de parade absolue à ce type d'attaque, néanmoins, Artprice a mis en place l'ensemble des moyens permettant de contrer au mieux ces éventuels risques.

Risques liés au personnel d'Artprice

La société Artprice ne peut garantir la pérennité du personnel. Bien que l'organisation interne d'Artprice soit très influencée par le concept d'équipe, il existe un degré de dépendance sur certains individus.

Thierry Ehrmann, Président Directeur Général doit être mentionné au premier rang. Ses 23 années d'expérience en tant qu'éditeur de banques de données et de connaissance de l'Internet et du marché de l'art sont des atouts fondamentaux pour Artprice ainsi que ses relations avec de nombreux acteurs du marché ainsi que les grands comptes d'Artprice.

Thierry Ehrmann est aussi sculpteur-plasticien depuis 25 ans et régulièrement inscrit aux sociétés de droit d'auteurs, ce qui lui permet d'avoir une très bonne connaissance de la communauté artistique, notamment auprès des artistes dans le cadre de la défense de leurs droits.

L'intervention de Thierry Ehrmann se situe également dans ses commentaires d'auteurs sur le marché de l'art publiés dans la presse internationale. Il est le principal créateur et auteur de la place de marché normalisée, des nouveaux indices, des visuels, logos et baseline du Groupe Artprice. Il définit l'organisation contextuelle des banques de données du Groupe Artprice. Il existe donc un fort degré de dépendance de par ses différentes interventions en qualité d'auteur et au titre de ses œuvres de l'esprit.

De même, Thierry EHRMANN est titulaire d'une pathologie génétique (P.M.D. selon les critères médicaux DSM-IV) lui permettant toutefois d'assurer sereinement l'ensemble des actes de gestion tels que définis au présent paragraphe. En cas d'éventuelle aggravation de cette dernière, Madame Nadège EHRMANN, co-fondatrice et ex-P.D.G d'Artprice, actuellement Secrétaire Générale d'Artprice, a toute la capacité et le pouvoir, le cas échéant, pour se substituer en lieu et place de Thierry EHRMANN le temps nécessaire.

L'obligation d'Artprice vis à vis de Thierry EHRMANN, est notamment de respecter le droit moral des œuvres de l'esprit de Thierry EHRMANN qui est, conformément à l'article L 121-1 du CPI, attaché à sa personne, perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur.

De même, les logiciels du Groupe Artprice sont produits en œuvre de collaboration avec ce dernier. La société Artprice a comme obligation de respecter le droit au respect de l'œuvre au titre de l'article L121.1 du CPI. Enfin, Thierry Ehrmann possède depuis 11 ans une connaissance particulière des algorithmes de Google, de l'ingénierie des moteurs de recherche en général et de la connaissance des métabanques de données depuis 23 ans. Thierry Ehrmann co-développe avec Artprice des logiciels originaux liés aux accords contractuels entre Artprice et Google principalement pour Google Premium. Thierry Ehrmann organise personnellement la stratégie du groupe Artprice avec Google USA et certains metas moteurs avec la mise en place expérimentale de recherche sur le web sémantique. La concentration de ce savoir principalement entre les mains d'une seule personne est légitimée car elle entraîne des décisions de gestion que seul le Président a capacité de prendre, notamment de consacrer jusqu'à 50 % des ressources des salles machine à Google/et ou de décider de modifier la structures des bases de données pour introduire des metadonnées afin d'assurer une suprématie loyale et en dehors de tout abus de position dominante sur les concurrents dans le secteur dans lequel la société opère. Il est toutefois important de préciser que la société Artprice détient sa marque et l'ensemble des DNS qui sont cités au prospectus d'introduction du 21 janvier 2000 dont Artprice.com. Elle possède naturellement l'actif de ses banques de données. De même, elle possède l'intégralité des éléments d'actif de toutes ses filiales et/ou éléments d'actif rachetés dans le cadre de sa croissance externe.

Dans l'hypothèse où Thierry EHRMANN souhaiterait à l'avenir que la société Artprice le rémunère en tant qu'auteur des œuvres de l'esprit dont elle a l'usufruit, la société Artprice ferait alors, une analyse et un comparatif entre le coût que cela engendrerait et l'apport (en terme de chiffre d'affaires, d'image ...) que cela représenterait pour la société.

D'autres positions stratégiques (informatique, marketing, technologie, process et customer service) sont occupées par un personnel hautement qualifié qui ne peut être remplacé rapidement notamment Nadège Ehrmann en sa qualité de Secrétaire Générale, responsable de l'ensemble des process industriels normalisant les datas d'Artprice ; Josette Mey, Directrice du Marketing, responsable des relations auctioneers, grands comptes et journaux internationaux, et plus particulièrement sur la zone Amérique du Nord et Asie du Sud-Est ; Nabila Arify, Directrice Administratif et Financier, responsable de la mise en place et du suivi de contrôles internes et ERP.

Risques liés au marché de l'art

De manière générale, il est possible que le mouvement cyclique du marché de l'art se reflète aussi dans les résultats d'Artprice. En période de récession ou de déflation, Artprice est susceptible d'enregistrer moins de résultats de ventes, ayant pour conséquence une éventuelle chute des consultations payantes.

Dans cette période de récession qui, selon les grands organismes mondiaux tels l'OCDE, le FMI ..., est la pire que le monde a eu à connaître depuis la crise de 1929, le marché de l'Art est susceptible de connaître, lui-même, tant une baisse violente sur le prix des œuvres qu'une éventuelle chute de volume des transactions qui se répercuterait sur les comptes d'Artprice.com.

Il est donc raisonnable d'imaginer que cette crise économique et financière mondiale sans précédent, qui frappe violemment le marché de l'Art, se répercute provisoirement sur le chiffre d'affaires et le résultat d'Artprice en 2009. Artprice a d'ores et déjà réduit ses effectifs et pris les mesures nécessaires face à la dégradation de la conjoncture mondiale.

Risques géopolitique

Artprice est indirectement tributaire des relations géopolitiques entre la France et des pays tiers. Une mésentente potentielle entre la France et la Chine, s'il devait se concrétiser, se retrouverait dans les grandes institutions muséale et organismes étatiques. Les particuliers et les professionnels de l'art seraient plus faiblement affectés.

Risques liés à la non réalisation du modèle économique (liés aux nouvelles technologies de l'information) et au risque de chute de la valorisation qu'elle entraînerait

La société Artprice prévoit une augmentation importante des ventes dans les années à venir. Bien que le modèle économique de la société soit fondé sur des analyses de marchés approfondies, rien ne permet d'assurer que ces prévisions internes se révéleront exactes.

L'expérience de la société Artprice.com entre autres, sur le marché primaire est encore insuffisante pour pouvoir tirer des conclusions sur la durée nécessaire pour mettre en place cette activité. Si le succès escompté de la société n'est pas atteint dans un certain délai, cela pourrait avoir un effet néfaste sur la valeur des actions en bourse de la société, sur sa situation financière et ses profits.

Il est important de souligner qu'Artprice, en 2009, va consacrer un développement très important pour porter l'ensemble de ses banques de données, Place de Marché, Enchères, produits et services sur l'iPhone d'Apple et Android de Google.

Risques liés aux outils de mesure des consultations des sites web d'Artprice

La société Artprice ne peut garantir disposer d'outils fiables pour mesurer l'audience des pages consultées sur les différents sites web d'Artprice, tant avec ses propres outils de mesure que des outils de mesure de consultation en provenance de société tiers.

De plus, les modifications quotidiennes de l'arborescence ou des codes sources sur plus de 1200 sites web d'Artprice et des banques de données d'Artprice, modifient régulièrement la typologie des scripts de connexion.

Concernant le lectorat d'Artprice, défini comme une personne-membre ayant laissé son identité électronique et/ou physique avec son consentement pour recevoir une information spécifique qu'elle a elle-même programmée, la société Artprice applique principalement les règles et démarches de la presse écrite et audiovisuelle pour définir le nombre de membres ayant accès à cette information qualifiée. La société Artprice calcule donc une audience cumulée, une audience moyenne, un CPM, une durée de consultation par individu (TMC) et définit ses propres GRP. Un écran Artprice est défini par l'identifiant, le mot de passe et/ou les cookies. La société Artprice, à partir de cet écran, reconstitue, selon ses propres méthodes, le nombre de membres ayant capacité à bénéficier de l'écran tel que défini dans le présent paragraphe. La société Artprice bâtit à partir des membres une structure d'audience et profil ainsi qu'une projection du nombre de membres total. L'ensemble de ces chiffres résultant des départements marketing et économétrie est propre à Artprice et ne fait pas l'objet d'une certification par un tiers.

A ce jour, aucune société de mesure d'audience ne s'est imposée comme référent dans le monde comme en Europe et en France.

De même, la société Artprice ne peut garantir une indexation optimisée sur les moteurs de recherche compte tenu des modifications constantes des modes d'indexations liées aux différents moteurs de recherche.

Risques liés au réseau Internet

Le réseau Internet par son protocole IP, ses différents acteurs dans le cadre de la mutualisation de la bande passante et l'absence de réseau propriétaire, représente un risque pour la société Artprice qui ne peut garantir la bonne diffusion de ses données à travers le réseau Internet.

Risques liés à la faillite ou à la liquidation judiciaire d'opérateurs télécom

Les dernières années ont démontré que les opérateurs télécom, notamment des opérateurs historiques et nationaux, sont susceptibles, de part de graves erreurs de gestion, d'entraîner leur mise en redressement judiciaire ou liquidation. Dans ce cas, ils sont susceptibles d'affecter gravement le réseau Internet, les infrastructures de transport numérique, les contrats passés avec des tiers, la relation client avec les usagers des banques de données.

Artprice est exposée à l'ensemble de ces risques tant par le transport de ses données, la gestion de ses classes C (DNS, ressources primaires) la rupture de la relation client, que d'éventuelles créances mobilisées sur lesdits opérateurs. Les risques décrits au présent paragraphe se sont bel et bien réalisés en Amérique du Nord, en Europe, sur des opérateurs télécom notoirement

et nommément connus et étant cotés sur des marchés réglementés à fortes liquidités type premier marché/SRD.

Artprice a néanmoins pris une politique de multi-opérateurs permettant de mutualiser le risque lié à une faillite d'un opérateur Télécom.

Risques sur les actifs incorporels

Au regard de l'activité principale liée à l'exploitation des banques données, une seule UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est actuellement identifiée au niveau de la société Artprice. L'actif incorporel « Banques de données » d'un montant de 7.362 K€ est entièrement affecté à cette UGT.

Nonobstant cette situation, les activités connexes liées à l'exploitation de « L'argus du livre » et aux « Annonces légales et judiciaires » (LSJE) sont suivies distinctement compte tenu de leurs spécificités.

Les actifs affectés à « L'argus du livre » ont une valeur nette comptable qui ressort au 31 décembre 2008 à 555 K €. Ils ont été reclassés en banque de données.

Les banques de données ont une durée de vie indéfinie. Celles ci sont considérées comme des actifs ayant une durée d'utilité indéterminée pour les raisons suivantes :

- absence de date prévisible de fin d'utilisation de l'actif,
- pas d'obsolescence de l'actif quant à la nature et à la composition des données de base,
- absence de « contrainte temps » en matière de droits contractuels ou légaux.

Des tests de dépréciation annuels sont réalisés pour les actifs suivants :

- LSJE,
- Electre (Argus du Livre),
- Banque de données Artprice.

Ces tests de dépréciation basés sur la méthode de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus et générés par ces actifs ont été reconduits au 31/12/2008 où des prévisionnels ont été établis sur 5 ans (soit jusqu'en 2012) et ont fait l'objet d'une réactualisation compte tenu des événements passés et futurs.

Les projections d'activité ont été établies sur une période de 5 ans. A l'issue de cette période, un flux d'exploitation normatif est déterminé dont l'actualisation à l'infini permet d'obtenir la "valeur de sortie avec un taux de croissance à l'infini de 1 %.

Ces tests ont démontré qu'aucun de ces éléments d'actifs ne devait faire l'objet d'une dépréciation.

Les hypothèses retenues, à savoir le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini, n'ont pas été modifiées entre les deux périodes 2006 et 2007, où les tests ont été réalisés. Les principales hypothèses utilisées lors des tests de valeur sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	15,28 %
Taux de croissance à l'infini :	1,00 %

Le taux d'actualisation se décompose comme suit :

- O.A.T. 10 ans : 3,20 %
- Taux prime de risques spécifiques du marché : 12,08 %.

Un test de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini (+1%/-1%) n'amènerait pas à déprécier d'autres incorporels.

Assurance – couverture des risques

Police Assurance Mandataires Sociaux

Désignation et montant de la garantie couverte : 1 500 KE

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux couvre les conséquences des faits susceptibles d'être reprochés aux dirigeants soit par les actionnaires, soit par les tiers quels qu'ils soient.

Franchise par sinistre : 50 KE Police Responsabilité Civile Professionnelle

Désignation et montant de la garantie couverte :

Dommages avant livraison :

Dommages corporels 4 573 KE

Dommages matériels, Immatériels consécutifs, Immatériels non consécutifs confondus (Franchise 457€) 763 KE

Dont dommages Immatériels non consécutifs (Franchise 1.524 €) 76 KE

Dommages après livraison :

Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs, immatériels non consécutifs confondus par année d'assurances (Franchise 457€) 63 KE

avec un maximum par sinistre de : 63 KE

dont dommages matériels et immatériels consécutifs 457 KE

Franchise 10%(mini 457 € maxi 2.287 €)

dont dommages Immatériels non consécutifs (Franchise 1.524 €) 6 KE

Franchise 10%(mini 1.524 € maxi 7.622 €)

Police Assurance Tous Risques Informatiques

Désignation et montant de la garantie couverte 873 KE

. Informatique, Bureautique et Electronique

. Frais de reconstitution des archives

. Frais supplémentaires d'exploitation

Franchise sur chacun des postes de : 152 € par événement

Police d'Assurance Véhicule Tous Risques concernant les 2 véhicules utilitaires dont disposent la société :

Dommages tout accident

Franchise 150 euros par sinistre responsable ou vol

4) INFORMATIONS DIVERSES :

4.1) PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

La société Artprice a pour actionnaire principal le Groupe Serveur.

Les opérations avec des apparentes sont décrites dans les annexes des comptes consolidés au 30 juin 2009.

4.2) VIE SOCIALE

Effectif :

L'effectif moyen de la société Artprice.com au premier semestre 2009 était de 34,87 soit une baisse de plus de 30 % par rapport à l'effectif moyen du premier semestre 2008. Cette réduction du personnel est essentiellement la conséquence, d'une part, de l'arrivée du terme des CDD conclus pour la mise en place et le lancement du produit Artprice Images et, d'autre part, du fait que les Maisons de Ventes, d'un commun accord spécifique, transmettent à Artprice plus de 50 % de leurs données sur notre Intranet Sécurisé.

Représentation des salariés :

Il n'y a pas de représentation des salariés suite à une carence de candidature à l'occasion des élections des délégués du personnel qui ont eu lieu en juillet 2007.

Organisation du temps de travail :

En application des 35 heures depuis le 1^{er} janvier 2002. Les salariés non cadres et les cadres de 1^{ère} catégorie travaillent 37 heures par semaine et bénéficient, en contrepartie, d'un jour de RTT par mois, et les cadres 2^{ème} et 3^{ème} catégories font jusqu'à 38,5 heures par semaine et, en contrepartie, sont rémunérés à 115 % du salaire conventionnel et disposent de 12 jours de RTT par an.

Rémunération :

Quelques augmentations individuelles ont été accordées. Des augmentations automatiques ont également été faites suite à la hausse des salaires minimums conventionnels de la SYNTEC. Conformément aux dispositions de la SYNTEC, convention collective applicable au sein de la société, les salariés bénéficient d'une prime de vacances d'un montant au moins égal à 10 % de la masse globale des indemnités de congés payés de l'ensemble des salariés.

Hygiène et sécurité :

Les locaux sont aux normes en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène (issues de secours, extincteurs, interdiction de fumer dans les locaux, entretien régulier des locaux...).

Impact environnemental :

La société exerce une activité de prestataire de services qui n'a pas d'impact environnemental significatif

De même, ses consommations en eau et énergétique n'ont pas d'impact environnemental significatif. Ceci est d'autant plus vrai que, durant l'exercice, les efforts pour réduire leur consommation ont été poursuivis avec une analytique complète pour optimiser l'énergie/rendement de chaque service. Une réflexion s'opère pour qu'une partie de la climatisation des salles machine soit impliquée dans un système géothermique.

La société n'a pas pris d'autres mesures particulières en matière environnementale depuis le début de l'exercice 2009.

COMPTES CONSOLIDES CONDENSES SEMESTRIELS
AU 30 JUIN 2009

S O M M A I R E

=====

COMPTES CONSOLIDES

NOTE SUR LES COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE IFRS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES IFRS

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : Faits caractéristiques

NOTE 2 : Méthodes d'évaluation et principes de consolidation

- 2-1) Principes généraux
- 2-2) Périmètre de consolidation
- 2-3) Impôts différés

NOTE 3 : Notes sur le bilan actif

- 3-1) Immobilisations
 - Tableau de l'actif immobilisé*
 - Tableau des amortissements et provisions*
- 3-2) Stocks
- 3-3) Echéances des créances consolidées
- 3-4) Valeurs mobilières de placement

NOTE 4 : Notes sur le bilan passif

- 4-1) Variations des capitaux propres consolidés
 - Tableau de variation des capitaux propres*
- 4-2) Provisions pour risques et charges
- 4-3) Echancier des dettes

S O M M A I R E - S U I T E

=====

NOTE 5 : Notes sur le compte de résultat

- 5-1) Charges de personnel et ventilation des effectifs
- 5-2) Résultat financier
- 5-3) Autres produits et charges opérationnels
- 5-4) Résultat par actions
- 5-5) Transactions avec les parties liées

NOTE 6 : Informations sectorielles

- 6-1) Produits des activités ordinaires par activité et zone géographique

NOTE 7 : Engagements hors bilan

- 7-1) Engagements reçus
- 7-2) Engagements donnés

NOTE 8 : Autres risques

- 8-1) Risque de taux et de change
 - 8.1.1 *Risque de change*
 - 8.1.2 *Risque de taux et de liquidités*
- 8-2) Risque actions
- 8-3) Risques juridiques

COMPTES CONSOLIDES CONDENSES

ACTIF	Note	30/06/2009	31/12/2008
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	3-1	43	43
Autres immobilisations incorporelles	3-1	8 056	8 058
Immobilisations corporelles	3-1	168	215
Immeubles de placement			
Participations entreprises associées			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Autres actifs non-courants	3-3	48	46
Actifs d'impôts non courants			
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		8 315	8 362
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	3-2	229	260
Clients et comptes rattachés	3-3	1 660	1 538
Autres actifs courants	3-3	3 879	3 633
Actif d'impôt courant			
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	3-4	164	328
Trésorerie et équivalent de trésorerie		22	44
Actifs non courants destinés à être cédés			
TOTAL ACTIFS COURANTS		5 954	5 802
TOTAL ACTIF		14 269	14 164

PASSIF	Note	30/06/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	4-1	6 396	6 396
Autres réserves	4-1	6 227	5 253
Résultat de l'exercice	4-1	(155)	969
Interêts minoritaires			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		12 468	12 618
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4-3		
Passif d'impôts non courants			
Provisions à long terme	4-2	17	16
Autres passifs non courants			
TOTAL PASSIF NON COURANTS		17	16
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4-3	577	466
Emprunts à court terme	4-3	175	66
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme			
Passif d'impôt courants			
Provisions à court terme			
Autres passifs courants	4-3	1 033	998
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés			
TOTAL PASSIF COURANTS		1 785	1 530
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		14 269	14 164

Groupe :	ARTPRICE.COM			
	COMPTE DE RESULTAT IFRS - Par nature			
	K EUR	Période :		30/06/2009

Rubriques	Note	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
		(6 mois)	(12 mois)	(6 mois)
Produits des activités ordinaires	6-1	1 986	5 725	2 647
Achats consommés		(17)	(366)	(315)
Charges de personnel	5-1	(692)	(1 785)	(912)
Charges externes		(1 294)	(2 632)	(1 272)
Impôts et taxes		(41)	(87)	(44)
Dotations aux amortissements	3-1	(45)	(126)	(62)
Dotations aux provisions	4-2	(15)	247	(216)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis				
Autres produits et charges d'exploitation		(42)	(93)	472
Résultat opérationnel courant		(159)	884	298
Autres produits et charges opérationnels	5-3	(40)	(33)	44
Résultat opérationnel		(199)	851	342
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5-2	2	20	16
Coût de l'endettement financier brut	5-2	(2)	(5)	(3)
Coût de l'endettement financier net		0	15	12
Autres produits et charges financiers	5-2	45	104	(25)
Charge d'impôt				
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		(155)	969	330
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net		(155)	969	330
Part du groupe		(155)	969	330
Intérêts minoritaires				
Résultat net de base par action (en euros)	5-4	-0,02416	0,15153	0,05166
Résultat net dilué par action (en euros)		-0,02416	0,15153	0,05166

Etat du résultat global

	30/06/2009	30/06/2008
Résultat net - Part du groupe	-155	969
Variation écart de conversion	4	17
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4	17
Résultat global - Part du groupe	-151	986

Groupe : ARTPRICE.COM				
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - IFRS				
K EUR				
Période : 30/06/2009				
RUBRIQUES	Note	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
		(6 mois)	(12 mois)	(6 mois)
Résultat net consolidé		-155	969	330
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions		46	97	-230
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur				
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés				
-/+ Autres produits et charges calculés				
-/+ Plus et moins-values de cession		1	10	9
-/+ Profits et pertes de dilution				
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence				
- Dividendes (titres non consolidés)				
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-108	1 076	109
+ Coût de l'endettement financier net		0	-15	-9
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)				
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		-108	1 062	100
- Impôts versé				
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité		-188	-988	188
+/- Autres flux générés par l'activité				
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		-296	73	288
- Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-12	-53	-51
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		16		
- Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)				
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)				
+/- Incidence des variations de périmètre				
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)				
+/- Variation des prêts et avances consentis		-2	1	
+ Subventions d'investissement reçues				
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement				
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		2	-52	-51
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :				
- Versées par les actionnaires de la société mère				
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées				
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			65	51
-/+ Rachats et ventes d'actions propres				
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :				
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère				
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées				
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts				
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)			-40	-30
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		0	15	9
+/- Autres flux liés aux opérations de financement				
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)		0	40	30
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		0	0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)		-294	61	267
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)		306	245	245
TRESORERIE DE CLOTURE (J)		12	306	512
ECART : H - (J-I)		0	0	0

Groupe : **ARIPRICE.COM**
ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES IFRS

AU 30/06/2008	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et Résultats Consolidés	Total Part Groupe	Total Capitaux Propres
Capitaux propres 31/12/2007	6 349	16 480	(11 232)	11 598	11 598
Opérations sur capital et affectations du résultat en réserves	36	14		51	51
Paiements fondés sur des actions *					
Opérations sur titres auto-détenus					
Dividendes					
Résultat net de l'exercice			330	330	330
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (1)					
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (2)					
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (3)			17	17	17
Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)			17	17	17
Variation de périmètre					
Autres					
Capitaux propres 30/06/2008	6 385	16 495	(10 885)	11 995	11 995

AU 30/06/2009					
Capitaux propres 31/12/2008	6 396	16 499	(10 277)	12 618	12 618
Opérations sur capital et affectations du résultat en réserves					
Paiements fondés sur des actions *					
Opérations sur titres auto-détenus					
Dividendes					
Résultat net de l'exercice			(155)	(155)	(155)
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (1)					
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (2)					
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (3)			4	4	4
Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)			4	4	4
Variation de périmètre					
Autres					
Ecart					
Capitaux propres clôture 30/06/2009	6 396	16 499	(10 427)	12 468	12 468

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2009

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire. La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2009. Les comptes consolidés semestriels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans les délais en vigueur.

NOTE 1 : Faits caractéristiques

La situation semestrielle arrêtée au 30 juin 2009 est marquée par un résultat net qui s'élève à -155 KE contre 330 KE au 30 juin 2008, résultat qui s'explique essentiellement par les trois facteurs suivants :

Le chiffre d'affaires du deuxième semestre 2009 est en baisse exceptionnelle de 25 %, le facteur principal est la perte de Chiffre d'Affaires de la quasi intégralité du mois de juin 2009 suite à l'attaque DDOS dont Artprice a été la cible.

Pour information, la période du 01 juillet 2009 au 15 août 2009 est nettement supérieur, en C.A Internet, au C.A Internet de la même période en 2008 à périmètre égal. (En données brutes non retraitées +48%) Ce qui laisse à penser que Artprice renoue avec la croissance de son C.A. après l'attaque DDOS de juin et la crise du marché de l'Art et ce, dès le second semestre 2009.

Par ailleurs et pour mémoire, deux autres facteurs expliquent cette baisse très provisoire. Le premier est la rupture conventionnelle par décision unilatérale d'Artprice dans les règles de l'art de tous les contrats de partenariats médias et opérateurs Internet (exemple: Boursorama) en France et à l'internationale où Artprice mettait ses banques de données à disposition des sociétés tierces, moyennant rétribution. Ces ruptures ne concernent pas le partenariat avec Google. Cette action impacte donc le chiffre d'affaires du premier semestre mais la clôture de ces contrats intervenue fin 2008 va permettre mécaniquement à Artprice de retrouver en direct, cette déperdition de sa clientèle au profit du partenaire avec dans ce nouveau cadre, 100 % du chiffre d'affaires acquis à Artprice au lieu d'une reversion réalisée par le Partenaire Internet/média franchisé au profit d'Artprice. La société Artprice, dans le cadre de la réforme des ventes aux enchères en ligne (directive européenne sur les services) se doit juridiquement de contrôler 100 % des flux acheteurs et vendeurs de sa place de marché.

Dans le cadre du second facteur, la croissance des clients se maintient en positive mais les moyens de paiement sont de plus en plus mensualisés compte tenu de la conjoncture actuelle. Pour information, ces deux facteurs figuraient dans le rapport financier annuel 2008 en chapitre Risques (rapatriement des différentes bases de données Artprice en provenance d'éditeurs et médias Internet ; marché de l'art, cf. pages 23 et 31).

Sans la baisse exceptionnelle du chiffre d'affaires du premier semestre 2009, l'absorption des charges structurelles aurait été complète d'autant plus que la société a considérablement réduit son poste de charges de personnel lequel s'élève à 692 KE au 30/06/09 contre 912 KE au 30/06/08.

Les capitaux propres s'améliorent à 12 468 KE au 30 juin 2009 contre 11 995 KE au 30 juin 2008.

NOTE 2 : Règles et méthodes comptables

2-1) Principes généraux

Le groupe ARTPRICE.COM a établi ses comptes consolidés semestriels au 30 juin 2009 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Le groupe ARTPRICE.COM a retenu les règles de présentation et d'information définies par la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire". Les comptes semestriels ont été établis sous une forme condensée en retenant une sélection de notes annexes aux états financiers. Ces comptes consolidés condensés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2008.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2009 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des normes IAS 1 révisée et IFRS 8 appliquées pour la première fois au 30 juin 2009.

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 30 juin 2009 sont ceux contenus dans les normes et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 30 juin 2009 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais encore non adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2009.

2-2) Estimations et jugements

Les estimations faites par la Direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après la prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

2-3) Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	Date entrée périmètre	% de détention	Nature juridique	Méthode de consolidation
Artprice.com	St Romain au Mont d'Or	Société mère	Société mère	SA	IG
Artprice USA	Madison / USA	01/04/00	100	INC	IG
LSJE	St Romain au Mont d'Or	23/07/01	100	SARL	IG

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de la période.

2-4) Impôts différés

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés qui reflètent les différences dans le temps entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul des impôts sur les bénéfices des sociétés.

La méthode retenue est la méthode du report variable. Aucun impôt différé actif sur les pertes antérieures n'est comptabilisé du fait que leur récupération n'est pas jugée probable dans les deux ans à venir.

L'activation des dépenses liées à la banque de données n'a pas donné lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour le motif suivant :

A la date de l'arrêté intermédiaire, le montant des déficits fiscaux reportables du groupe reste supérieur aux dépenses immobilisées.

Groupe (hors Artprice USA)	Montant des déficits fiscaux	Activation base de données
Cumulé au 31/12/2008	- 10 869	7 362
Résultat situation 30/06/2009 *	- 155	/
Restant à reporter	- 11 024	7 362

* par hypothèse, nonobstant les décalages temporaires d'imposition

NOTE 3 : Notes sur le bilan actif

3-1) Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements figurent pages suivantes.

Groupe : ARTPRICE.COM

ACTIF IMMOBILISE

KEUR

30/06/2009

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cession	Variation Tx de change	Clôture
GoodWill	783				783
GOODWILL	783				783
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	810				810
Banque de données Artprice	7 362				7 362
Banque de données Electre / Argus du livre	694				694
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 866				8 866
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	401			(2)	399
Autres immobilisations corporelles	877	12	23		866
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 277	12	23	(2)	1 265
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	46	2			48
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	46	2			48
TOTAL GENERAL	10 972	14	23	(2)	10 961

Groupe: ARIPRICE.COM					
AMORTISSEMENTS					
K EUR					
30/06/2009					
Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Variation Tx de change	Clôture
GoodWill	586				586
GOODWILL	586				586
Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Banque de données Artprice Banque de données Electre / Argus du livre Autres immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immo. incorporelles	573	2			575
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	573	2			575
Terrains Constructions Installations techniques, matériel, outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	401 662	43	7	(2)	399 698
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1062	43	7	(2)	1096
Amortissements Dérogatoires					
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Primes de remboursements des obligations					
PRIMES DE RBT DES OBLIGATIONS					
TOTAL GENERAL	2 221	45	7	(2)	2 257

Groupe: ARIPRICE.COM					
PROVISIONS					
K EUR					
30/06/2009					
Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Variation Tx de change	Clôture
GoodWill	154				154
GOODWILL	154				154
Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Banque de données Artprice Banque de données Electre / Argus du livre Autres immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immo. incorporelles	96 139				96 139
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	235				235
Terrains Constructions Installations techniques, matériel, outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL GENERAL	389				389

Le détail du goodwill et son mode d'amortissement et provision est présenté dans le tableau ci-dessous :

Goodwill	Brut	Amortissements et provisions	Net
Sur titres Artprice.com Suisse	117	117	-
Sur titres Editions Van Wilder	469	469	-
Sur titres Le Serveur Judiciaire Européen	154	154	-
Sur fonds de commerce ADEC	43	-	43
TOTAL	783	740	43

Les banques de données Artprice sont incluses dans les immobilisations incorporelles pour un montant de 7 362 K€. L'activation de ces banques de données est notamment issue de l'application de la norme IAS 38. Le montant brut de cette immobilisation n'a pas varié au cours de la période.

Les banques de données Electre/Argus du Livre sont incluses dans les immobilisations incorporelles pour un montant brut de 694 K€, provisionnées à hauteur de 139 K€. Ces banques de données concernent l'Argus du Livre de Collection et l'Argus de l'Autographe et du Manuscrit. Le montant brut et le montant de la provision de cette immobilisation n'ont pas varié au cours de la période.

La valeur de ces actifs est appréciée par la réalisation d'un test de dépréciation annuel selon la méthode de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus et générés par ces actifs.

Dans le cadre de ce test, les projections d'activité retenues anticipent une progression de l'activité du groupe ARTPRICE, progression qui est liée au statut d'opérateur attendu dans le cadre d'enchères en ligne.

3-2) Stocks

	30-juin-09	31-déc-08
En-cours productions	0	0
Travaux en cours	0	0
Stock Livres	518	536
Provisions	-290	-276
Total stock net	229	260

3-3) Echéances des créances consolidées

CREANCES AU 30/06/2009	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	48	-	48
Créances clients et comptes rattachés	1 637	1 637	-
Clients douteux	60	60	-
Actif d'impôt différé	-	-	-
Autres créances	3 879	3 879	-
Provision sur compte client	- 37	- 37	-
Provision sur autres créances	-	-	-
TOTAL	5 587	5 539	48

3-4) Valeurs mobilières de placement

	Valeurs Brutes	Provisions
Sicav	164	0
Total	164	0

NOTE 4 : Notes sur le bilan passif

4-1) Variation des capitaux propres consolidés

A la date de l'arrêté intermédiaire, le capital social est composé de 6 395 715 actions de 1 Euro.

Il n'a pas varié au cours de la période.

Le tableau de variation des capitaux propres figure **ci-avant**.

En l'absence d'intérêts minoritaires, les capitaux propres correspondent à 100% des capitaux part du groupe.

4-2) Provisions pour risques et charges

	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges	16	1	0	17
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	16	1	0	17

4-3) Echancier des dettes

DETTES AU 30/06/2009	Montant brut	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Dettes auprès de établissements de crédit	-	-	-	-
Concours bancaires courants	175	175	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	577	577	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 000	1 000	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	33	33	-	-
TOTAL	1 785	1 785	-	-

NOTE 5 : Notes sur le compte de résultat

5-1) Charges de personnel et ventilation des effectifs

Ventilation	30/06/2009	31/12/2008
Dirigeant	1	1
Cadres	10	9
Employés	27	30
Effectif total	38	40
Effectif moyen	35	45

Les charges de personnel s'élèvent à 496 K€ de salaires et traitements, et 196 K€ de charges sociales.

5-2) Résultat financier

	30/06/2009	31/12/2008
Produits de trésorerie et d'équivalents	2	20
Coût de l'endettement financier brut	2	5
Coût de l'endettement financier net	0	-15
Intérêts des autres créances	52	89
Différences de change	-7	15
Autres produits et charges financiers	45	104
RESULTAT FINANCIER	45	119

5-3) Autres produits et charges opérationnels

	30/06/2009	31/12/2008
Autres produits opérationnels	16	249
Autres charges opérationnelles	- 55	- 282
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	- 40	- 33

5-4) Résultat par actions

Le résultat de base par actions est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

	30/06/2009	31/12/2008
Bénéfice	-155	969
Nombre d'actions	6 395 715	6 395 715
Résultat de base par actions (en euros)	-0,02416	0,15153

5-5) Transactions avec les parties liées

Le groupe est contrôlé par la société Groupe Serveur, principal actionnaire de la société Artprice.com.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec le Groupe Serveur :

	30/06/2009	31/12/2008
Ventes de biens et services		
- Concession Internet	-	984
- Prestations Assistance Internet		
- Telematique	-	13
- Refacturation de frais	6	22
TOTAL	6	1 019
Achats de biens et services		
- Management fees	302	604
- Refacturation de frais	43	93
TOTAL	345	697

Dettes et créances au 30/06/2009	Créances	Dettes	
Créances clients et comptes rattachés	1 218		
Autres créances	3 653		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3	
TOTAL	4 871	3	

NOTE 6 : Informations sectorielles

6-1) Produits des activités ordinaires par activité et zone géographique

30/06/2009 CONSOLIDE par secteur d'activité	Union Européenne	EXPORT	TOTAL
Internet	1 152	615	1 767
Edition	1	6	6
Télématique	1	0	1
Indices et autres prestations	212	0	212
TOTAL CONSOLIDE	1 365	621	1 986

2008 CONSOLIDE par secteur d'activité	Union Européenne	EXPORT	TOTAL
Internet	3 934	1 462	5 396
Edition	30	2	32
Télématique	38	0	38
Indices et autres prestations	259	0	259
TOTAL CONSOLIDE	4 261	1 464	5 725

NOTE 7 : Engagements hors bilan

7-1) Engagements recus

- La société Art Auction Serveur a signé une promesse de vente à la SA Artprice.com des droits numériques de l'auteur Enriqu  Mayer (livre de cote international) pour les ann es allant de 1963   1986 pour un montant de 152 KE.
Il n'existe pas de risque pouvant g n rer d'incidence comptable dans les livres d'Artprice dans la mesure o  le montant de 152 KE ne deviendrait exigible que si la promesse  tait r ellement lev e par le b n ficiaire qui en deviendra alors propri taire. A ce jour, la promesse n'a pas  t  lev e.
- De nombreux documents commerciaux ou reportages de presse  crite et audiovisuelle comportent l'usage des droits de reproduction de « l'Esprit de la Salamandre » et/ou "Demeure du Chaos®"et/ou Abode of Chaos®.

La soci t  Artprice a l'usufruit non exclusif de l'utilisation des  uvres «nutrisco et extinguo, l'Esprit de la Salamandre», d crite au contrat du 09/12/1999 et par avenant du 21/06/2005. Cet usufruit ne lui conf re aucune propri t  sur l'image des  uvres « l'Esprit de la Salamandre » et/ou "Demeure du Chaos®"et/ou Abode of Chaos®. Le groupe

Serveur est le seul concessionnaire exclusif des droits de reproduction des 3123 œuvres constituant "Demeure du Chaos®" et/ou Abode of Chaos® dont l'auteur principal est Thierry Ehrmann. Cette concession exclusive au profit de Groupe Serveur fait l'objet d'une convention réglementée avec le propriétaire des murs des bureaux d'Artprice, la SCI VHI. Elle prend fin au 31.12.08 et pourra être renouvelée pour une durée d'un an par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. En cas de non renouvellement de ladite concession exclusive, le régime du droit commun lié, notamment, au droit de reproduction serait appliqué de plein droit .

La société Artprice, le Groupe Serveur, l'auteur principal et les auteurs des 3 123 œuvres monumentales la "Demeure du Chaos ®" ne pourraient en aucun cas voir leur responsabilité mise en jeu en cas de confusion du fait de journalistes et/ou de critiques d'art.

Le Groupe Serveur autorise Artprice dans des conditions précises à utiliser le droit de reproduction, avec l'obligation de légender le copyright de groupe Serveur, de l'auteur principal, des auteurs et de respecter le droit au respect de leur œuvre au titre de l'article L.121-1 du CPI. Il faut préciser que la société Artprice a son siège social dans les mêmes lieux que les œuvres monumentales, "la Demeure du Chaos®" lui faisant bénéficier ainsi des nombreux reportages de presse internationale écrite et audiovisuelle sur la "Demeure du Chaos®" /ou "Abode of Chaos®". Environ 1 200 reportages de presse internationale écrite et audiovisuelle sur la "Demeure du Chaos®" /ou "Abode of Chaos®" ont été recensés au 30 décembre 2008.

La société Artprice a l'usufruit des commentaires d'auteurs (au titre de la loi du 11/03/1957) de Thierry Ehrmann sur le marché de l'art publiés dans la presse internationale. Thierry Ehrmann est aussi le principal créateur et auteur des nouveaux indices Artprice, de la place de marché normalisée, d'Artprice Images et du process Artprice Catalogs Library. Il définit personnellement l'organisation contextuelle de l'ensemble des banques de données du Groupe Artprice.

Il est le créateur des visuels, logos et baseline du Groupe Artprice – Les logiciels du groupe Artprice sont produits avec ce dernier. La société Artprice a comme obligation de respecter le droit au respect des œuvres de Thierry Ehrmann au titre de l'article L121.1 du CPI et notamment de légender systématiquement l'auteur.

Au titre de l'article L121.1 du code de la propriété intellectuelle, la société Artprice reconnaît à l'auteur Thierry Ehrmann la jouissance du droit au respect de ses œuvres. Ce droit est attaché à sa personne, il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur.

Il est expressément convenu que les œuvres de l'esprit au titre de l'article 121-1 du CPI, telles que décrites intégralement au présent paragraphe ne font l'objet d'aucune rémunération sous quelle que forme que ce soit, entre la société Artprice et Thierry Ehrmann en sa qualité d'auteur.

La société Artprice a comme obligation vis-à-vis de Thierry Ehrmann de respecter le droit d'auteur tel que le définit le législateur tant pour ses œuvres originales que les œuvres de collaboration avec le Groupe Artprice.

Artprice concède chaque année plusieurs milliers de droits de reproduction, notamment avec de nombreux titres de presse écrite et média audiovisuel internationaux financiers et professionnels qui reprennent régulièrement les analyses et indices d'Artprice.

Cette concession est strictement limitée à la parution du journal ou à la diffusion audiovisuelle. Elle peut être gratuite, payante ou en échange valeur marchandise. Dans tous les cas, l'éditeur de presse écrite et audiovisuelle a l'obligation de légènder chaque graphique, camembert et illustration avec copyright Artprice.com.

De même, toute citation, écrite ou sous forme audiovisuelle même partielle, de donnée, indice ou commentaire au titre du droit d'auteur, même dans une revue de presse, doit expressément citer Artprice comme l'auteur.

7-2) Engagements donnés

- *Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune*

Par conventions d'abandon de créance conclues avec Groupe Serveur les 28 décembre 2004 et 30 décembre 2005, la société Groupe Serveur a accordé à Artprice l'abandon de ses créances à hauteur, respectivement, de 500 K€ et de 1 045 K€. Ces deux conventions comprennent une clause de retour à meilleure fortune constitué par la réalisation, au cours des exercices clos à venir, d'un bénéfice net comptable ou d'une opération sur le capital permettant la reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal au capital social. Au regard, notamment, de la conjoncture économique et financière, et des éventuelles, mais inquantifiables, répercussions de ces dernières sur l'activité d'Artprice, la société n'est pas en mesure d'indiquer la probable activation ou non de cette clause à l'avenir.

Au 30/06/2009, le montant cumulé des engagements relatifs à des clauses de retour à meilleure fortune s'élève donc à 1 545 K€.

- *Baux commerciaux*

- Engagement de bail pour la location des locaux du siège social d'Artprice jusqu'au 31/12/2013 pour un loyer annuel de 55 944 euros hors charges locatives.
Engagement de bail commercial de courte durée pour la location de locaux à usage de bureaux et de salles d'archives. La durée maximale du contrat est de 2 ans à compter du 01/04/2009 soit jusqu'au 31/03/2011, pour un loyer annuel de 34 000 euros hors charges locatives. Le nouveau bail pour le local à archives prévoit également une somme indemnitaire annuelle de 7 500 € en contrepartie du droit de passage dans le hall d'entrée et les escaliers et du fait des nuisances en résultant.
- Engagement de bail pour la location des locaux du siège sociale de la filiale le Serveur Judiciaire Européen jusqu'au 22/07/2010. Le montant du loyer annuel a été ramené à 540 euros hors charges locatives en raison d'une réduction de la surface louée et ce, depuis le 23/07/2004.

Les deux engagements de baux ci-dessus ne posent pas de risque particulier dans la mesure où les sociétés du groupe Artprice peuvent à tout moment résilier leur bail commercial pour choisir un autre site, au terme de chaque période triennale contractuelle.

NOTE 8 : Autres risques

8-1) Risque de taux et de change

8.1.1. Risque de change

Les résultats commerciaux et les investissements d'Artprice sont faits en euro afin d'être inclus dans les rapports financiers consolidés d'Artprice. Les taux de change (dollar-euro) peuvent être sujets à des fluctuations et évolutions qui pourraient avoir un effet négatif ou positif sur les recettes et la situation financière d'Artprice une fois exprimées en euro.

L'exposition du groupe au risque de change porte essentiellement sur les opérations commerciales réalisées avec l'Amérique du nord tant au niveau de la société Artprice que de la filiale américaine.

- Politique marketing

La part du chiffre d'affaires exposée aux variations Euro/USD est d'environ 30 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les conséquences de la chute du dollar nous ont amenés sur les exercices précédents à revoir notre politique tarifaire et la devise de facturation sur certaines zones afin de limiter l'impact négatif de cet effet. Ainsi pour toutes les zones hors Amérique du nord la devise de facturation est l'Euro.

La politique tarifaire des services et abonnements vendus aux clients de cette zone est calculée avec une parité EUR/USD moyenne de 1EUR=1.25 USD sur 2007 (moyenne annuelle effective en 2007 de 1 EUR=1,3706 USD), de 1EUR=1.18 USD sur 2008 (moyenne annuelle effective en 2008 de 1 EUR=1,4706 USD), maintenue sur le 1^{er} semestre 2009 (et réajustée par rapport au positionnement des produits de la gamme Artprice face à la situation concurrentielle sur la zone Amérique du nord. Des tests d'élasticité du prix sur cette zone révèlent une marge de manœuvre quasiment nulle vers le haut.

- Fournisseurs

Les fournisseurs facturant en USD ou dont les produits et services sont sujet à la fluctuation USD par rapport à l'EUR inclut notamment les achats d'espaces publicitaires, les DNS, la bande passante. Les frais de la filiale Artprice INC sont payés à partir d'un compte devise en dollar.

8.1.2. Risque de taux et de liquidités

La société n'a pas d'emprunt en cours et n'a pas contracté de demande d'emprunt.

En l'absence d'exposition aux risques de taux, il n'existe pas de couverture de taux ni de change.

8-2) Risque actions

La société Artprice est exposée aux variations des cours de bourse concernant ses actions propres. A ce titre, une provision pour dépréciation est constatée sur la base des 20 derniers cours de bourse. La position nette est ensuite retraitée en capitaux propres.

Valeurs mobilières de placement	Solde en K€ au 30/06/2009	Solde en K€ au 31/12/2008
Actions Artprice	732	732
Provisions VMP	399	468
Total	333	264

Au 30/06/2009, la société détient 53 859 actions en auto-contrôle. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de la période.

8-3) Risques juridiques

Dans le cours normal de ces activités, le groupe est engagé dans un certain nombre de litiges.. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le groupe estime les charges pouvant en découler, et les montants correspondants éventuels font l'objet de provisions pour risques et charges.

Les obligations qui pourraient résulter de la clôture de ces contentieux ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du groupe et sur ses résultats.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe Artprice, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Saint-Romain au Mont d'or, le 31 août 2009

Thierry EHRMANN
P.D.G. Artprice.com

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société ARTPRICE.COM, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

A Villeurbanne et Saint Didier au Mont d'Or
Le 28 Août 2009

Les Commissaires aux Comptes

Bruno GENEVOIS

SOCIETE FIDUCIAIRE CENTREX
Régis LACROIX